

Rapport de la Quatrième Assemblée plénière

Congrès national du Brésil

Brasilia, Brésil

du 19 au 21 mai 2005

Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas



Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Remerciements

Le Secrétariat technique du FIPA tient à remercier chaleureusement le Congrès brésilien ainsi que le député Luiz-Carlos Hauly et le département de relations publiques de la Chambre des députés du Brésil pour avoir permis la tenue de cet événement.

Nous remercions également l'Agence canadienne de développement international et le Bureau pour la promotion de la démocratie de l'Organisation des États américains pour leur assistance financière, ainsi que le Gouvernement finlandais et l'Institut de la Banque mondiale pour leur appui au Groupe des femmes parlementaires des Amériques.

Enfin nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous les spécialistes et conférenciers pour leurs précieuses contributions aux discussions de la Quatrième Assemblée Plénière du FIPA.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	5
2.	Cérémonie d'ouverture	5
3.	Première séance de l'Assemblée plénière	6
3.1	Élection du président de la Quatrième Assemblée plénière	7
3.2	Rapport de la présidente du FIPA.....	7
3.3	Constitution des groupes de travail.....	7
3.4	Autres questions	8
4.	Dernière séance de l'Assemblée plénière.....	9
4.1	Rapports des groupes de travail	9
4.2	Élection des membres du Comité exécutif pour 2005 à 2007.....	13
4.3	Choix du site de la prochaine Assemblée plénière	14
4.4	Cérémonie de clôture	14
5.	Annexes	16
5.1	Annexe 1 – Pays et délégués participants	16
5.2	Annexe 2 – Discours prononcés à la Cérémonie d'ouverture.....	20
5.3	Annexe 3 – Présentation sur la ZLEA et le Sommet des Amériques du ministre des Affaires étrangères du Brésil	28
5.4	Annexe 4 – Programme de la Quatrième Assemblée plénière	44
5.5	Annexe 5 – Rapport de la présidente du FIPA.....	46
5.6	Annexe 6 – Rapport et recommandations du Groupe de travail 1 (Terrorisme)	52
5.7	Annexe 7 – Rapport et recommandations du Groupe de travail 2 (ZLEA).....	58
5.8	Annexe 8 – Rapport et recommandations du Groupe de travail 3 (Dette extérieure)	70
5.9	Annexe 9 – Rapport et recommandations du Groupe des femmes parlementaires	74
5.10	Annexe 10 – Composition du Comité exécutif 2005-2006	81

1. Introduction

À l'aimable invitation du Congrès national du Brésil, la Quatrième Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) s'est déroulée les 19, 20 et 21 mai 2005 à Brasilia.

Cet important événement a rassemblé 86 parlementaires à titre de délégués officiels de quinze pays de l'hémisphère et de trois organisations parlementaires régionales (*voir l'Annexe 1 pour une liste des pays et des délégués participants*).

Durant l'Assemblée, trois groupes de travail ont eu l'occasion de discuter du rôle des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme, le processus de la Zone de libre-échange des Amériques et face à la question de la dette extérieure. Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques a aussi tenu sa troisième session régulière les 20 et 21 mai 2005.

2. Cérémonie d'ouverture



La séance solennelle d'ouverture de la Quatrième Assemblée plénière s'est déroulée dans la Chambre des députés du Congrès national du Brésil le jeudi 19 mai 2005 sous la présidence de l'honorable Renan Calheiros, président du Sénat fédéral.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le sénateur Calheiros a cédé la parole au député Luiz-Carlos Hauly, qui a souhaité la bienvenue aux participants en qualité de représentant brésilien auprès du FIPA.

La cérémonie s'est poursuivie avec une allocution de l'honorable Céline Hervieux-Payette, présidente du FIPA, qui s'est dite reconnaissante de l'accueil du Congrès brésilien et a démontré son enthousiasme à voir réunis une fois de plus tant de parlementaires déterminés à contribuer au progrès économique et social à l'échelle continentale à travers leurs échanges.

Le président de la Cour suprême fédérale du Brésil, l'honorable Nelson Jobim, a enchaîné en faisant ressortir l'utilité du dialogue interparlementaire face aux problèmes de nature transnationale qui caractérisent le XXI^e siècle.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Le président de la Chambre des députés, l'honorable Severino Cavalcanti, s'est ensuite adressé à l'assemblée. Il s'est dit honoré d'être l'hôte de cette Quatrième Assemblée plénière, et a souligné l'importance de chacun des thèmes à l'ordre du jour dans le travail quotidien des législateurs.

La séance a pris fin sur un discours de l'honorable Renan Calheiros, qui a à son tour souligné le rôle du FIPA comme protagoniste du dialogue parlementaire interaméricain, puis a affirmé sa conviction que la construction de démocraties plus efficaces passait par un renforcement du pouvoir législatif.

(Voir l'annexe 2 pour le texte des allocutions prononcées à la cérémonie d'ouverture.)

Après une brève interruption, le député Luiz Carlos Hauly a invité les parlementaires à reprendre place pour écouter la présentation du ministre des Affaires étrangères du Brésil, l'honorable Celso Luiz Nunes Amorim, qui portait sur le processus de Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et le Quatrième Sommet des Amériques. Le ministre Amorim a retracé les débuts du projet de ZLÉA puis a fait ressortir certains facteurs qui nuisent à l'évolution des négociations à l'heure actuelle, notamment la lente progression des négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la différence dans les niveaux de développement des pays de l'hémisphère. Il a donné un horizon de quelques années pour la clôture des négociations, et enfin, a applaudi le fait que le FIPA s'intéresse également aux questions politiques et sociales qui font tout autant partie du programme des Sommets.

(Voir l'annexe 3 pour le texte du discours du ministre)

3. Première séance de l'Assemblée plénière

Les travaux de la Quatrième Assemblée plénière ont officiellement commencé avec l'examen du programme, présenté par la présidente du FIPA, le sénateur Hervieux-Payette. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée plénière *(voir l'Annexe 4 pour le programme)* sur une motion de la Jamaïque secondée par la



la Jamaïque secondée par la

Grenade. Le sénateur Hervieux-Payette a également passé en revue quelques règles concernant le déroulement des débats.

3.1 Élection du président de la Quatrième Assemblée plénière

Le sénateur Hervieux-Payette a ensuite présidé à l'élection du président de la Quatrième Assemblée plénière. Le Canada, secondé par le Mexique, a proposé l'élection du député Luiz-Carlos Hauly du Brésil, élu par acclamation.

3.2 Rapport de la présidente du FIPA

La présidente du FIPA a présenté son rapport annuel résumant les travaux du Comité exécutif et des groupes de travail permanents. Elle a notamment présenté les résultats des deux forums régionaux du Groupe des femmes parlementaires tenus à la Barbade et en Argentine et a rappelé l'importance que les parlements fassent entendre leur voix au Quatrième Sommet des Amériques à Mar del Plata. En outre, le sénateur Hervieux-Payette a souligné les efforts déployés pour renforcer le Secrétariat technique du FIPA et a encouragé les parlements à s'acquitter de leurs droits annuels tel que prévu dans la résolution FIPA/PA/2004/RES.1 sur l'« Inclusion officielle des assemblées législatives nationales des Amériques dans le FIPA ».

(Voir l'Annexe 5 pour le texte du rapport de la présidente).

3.3 Constitution des groupes de travail

Le président de la Quatrième Assemblée plénière a cédé la parole à la présidente du FIPA, qui a donné un aperçu de la thématique et de la constitution de chacun des groupes de travail. Le sénateur Hervieux-Payette en a aussi profité pour rappeler que le Groupe des femmes parlementaires des Amériques se réunirait en matinée les vendredi 20 mai et samedi 21 mai.

Les groupes étaient constitués comme suit :

Groupe de travail 1 – Lutte contre le terrorisme

Présidente : Sénateur Silvia Hernández (Mexique)

Facilitateurs : M. Mauro Miedico (Bureau des Nations unies contre la drogue et le crime)

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

M. Kevin Newmeyer (Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains)

Rapporteur : M. Sérgio Fernandes Senna Pires (Congrès national du Brésil)

Groupe de travail 2 – Zone de libre-échange des Amériques

Président et président par intérim :

M. Don Boudria, député (Canada) et Sénateur James Kelleher (Canada)

Facilitateurs : Mme Verónica Silva (Division du commerce et de l'intégration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes)

M. Cesar Parga (Bureau du commerce, de la croissance et de la compétitivité de l'Organisation des États américains)

Rapporteur : M. Rosendo Pereira de Melo Neto (Congrès national du Brésil)

Groupe de travail 3 – Dette extérieure

Président : Député Luis Arturo Molinari Romero (Argentine)

Facilitateur : M. James Haley (Banque du Canada)

Rapporteur : M. Osmar Perazzo Lannes Júnior (Congrès national du Brésil)

Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Présidente : Députée Margarita Stolbizer (Argentine)

Conférencière: Mme Ana Falú (Fonds de développement des Nations unies pour les femmes, Bureau régional du cône Sud)

Rapporteur : Mme Ana Luiza Backes (Congrès national du Brésil)

3.4 Autres questions

La présidente du FIPA a profité de la première séance de l'Assemblée Plénière pour rappeler la tenue d'élections pour remplacer la moitié des membres du Comité exécutif (un dans chaque sous-région) lors de la dernière séance plénière.

Elle a également souligné la présence de M. Bruce Fox, de la Corporation commerciale canadienne, venu inviter les participants à assister à la Conférence des Amériques sur les achats gouvernementaux qui aura lieu à Atlanta à la fin du mois d'octobre 2005.

4. Dernière séance de l'Assemblée plénière

La dernière séance de la Quatrième Assemblée plénière du FIPA a eu lieu dans la matinée du samedi 21 mai 2005, au Sénat fédéral du Brésil.

4.1 Rapports des groupes de travail

Les présidents des groupes de travail ont présenté tour à tour un résumé de leurs délibérations et soumis leur rapport final et leurs recommandations à l'approbation de l'Assemblée plénière.

4.1.1 Groupe de travail 1 – Lutte contre le terrorisme

Le sénateur Silvia Hernández du Mexique présidait les travaux du Groupe de travail sur le terrorisme, auquel 26 parlementaires ont participé. Les travaux ont débuté avec une présentation de M. Mauro Miedico, spécialiste en prévention du terrorisme du Bureau des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODP). M. Miedico a offert un aperçu des différentes résolutions et instruments de lutte contre le terrorisme des Nations unies et a proposé aux parlementaires quelques pistes pour leur mise en œuvre dans le cadre législatif. Il a également informé les parlementaires des programmes d'assistance technique offerts par l'UNODP. Une période de débat a eu lieu avant de clore cette première séance de travail.

La deuxième séance a débuté par un exposé de M. Kevin Newmeyer, directeur de programme pour le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) de l'Organisation des États Américains (OEA). Après une brève introduction à la Convention interaméricaine contre le terrorisme, M. Newmeyer s'est penché sur le rôle des législateurs, de l'élaboration de lois nationales à l'assignation de ressources budgétaires à la lutte contre le terrorisme. Il a affirmé la disposition du CICTE à impliquer davantage les parlementaires dans ses activités.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Après une période de débat, les membres du Groupe de travail sur le terrorisme ont adopté une série de recommandations où, entre autres, ils réitèrent l'urgence de ratifier, de mettre en oeuvre et d'appliquer les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et sollicitent l'assistance technique du CICTE pour rédiger un guide destiné aux parlementaires des Amériques.

Le texte de recommandations a été approuvé unanimement par l'Assemblée plénière à la suite d'un débat ayant mené à des amendements mineurs.

Les documents distribués par MM. Miedico et Newmeyer seront mis à la disposition des parlementaires sur le site du Parlement virtuel des Amériques (www.e-fipa.org).

(Voir l'Annexe 7 pour le texte du rapport et des recommandations du Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme)

4.1.2 Groupe de travail 2 – Processus de la Zone de libre-échange des Amériques

Le Groupe de travail sur la Zone de libre-échange des Amériques s'est réuni sous la présidence du sénateur James Kelleher et du député Don Boudria du Canada, avec la participation de 20 parlementaires.

La première séance de travail était dédiée à des exposés de Mme Verónica Silva, agente économique de la Division du commerce et de l'intégration de la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de M. Cesar Parga, spécialiste principal du Bureau du commerce, de la croissance et de la compétitivité de l'OEA.

Mme Silva a présenté une mise à jour du processus de négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mettant l'accent sur les discussions tenues dans le cadre de « L'ensemble de résultats de juillet 2004 » et la situation particulière de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le contexte des négociations commerciales actuelles.

M. Cesar Parga a enchaîné avec une présentation centrée sur le processus de négociations de la Zone de libre-échange des Amériques. Il a soulevé quelques uns des facteurs extérieurs qui contribuent à l'impasse constatée à l'heure actuelle, de même que certaines difficultés propres aux négociations. Il a également fait

mention du rôle d'accompagnement que les législateurs pouvaient jouer dans le processus de libéralisation, aussi bien pendant les phases de négociation et de mise en œuvre que dans l'élaboration d'un agenda national de compétitivité et de productivité.

Les deuxième et troisième séances de travail ont donné lieu à de vifs débats, qui ont abouti à l'adoption d'une série de recommandations proposant, notamment, l'adoption de politiques complémentaires aux accords de libre-échange afin de favoriser l'emploi de qualité, le développement économique et les programmes sociaux, et de même des politiques de compétitivité et de productivité. Le texte comporte également des recommandations concernant les subventions à l'agriculture, les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'immigration et la mobilité de la main d'œuvre et les conditions spéciales et des pays en voie de développement. Enfin, il demande au FIPA de poursuivre la collaboration interparlementaire en matière commerciale.

Les recommandations ont fait l'objet de quelques amendements lors de la séance plénière le 21 mai 2005, pour ensuite être approuvées à l'unanimité.

(Voir l'Annexe 8 pour le texte du rapport et des recommandations du Groupe de travail sur la ZLEA)

4.1.3 Groupe de travail 3 – Dette extérieure

Le Groupe de travail sur la dette extérieure, présidé par le député argentin Luis Arturo Molinari Romero, comptait sur la participation de 19 parlementaires.

La première séance de travail a commencé par un exposé de M. James Haley, spécialiste de la Banque du Canada qui parlait ici en son nom personnel. M. Haley a notamment présenté de quelle façon, à travers des politiques fiscales et monétaires fortes et la recherche d'un équilibre, les États pouvaient – théoriquement - tirer bénéfice d'une dette extérieure. Il n'a toutefois pas omis de mentionner qu'il existait un décalage dans certains cas entre la théorie et la pratique et a fait mention de la nécessité de repenser le rôle du Fonds monétaire international (FMI).

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Les travaux se sont poursuivis avec une séance de débat, qui a mené à l'adoption de recommandations. Les parlementaires recommandent entre autres que les parlements participent aux délibérations sur les questions d'endettement et poursuivent la collaboration à travers la création d'un comité interparlementaire de suivi des négociations avec les institutions financières internationales. Ils demandent aussi au Comité exécutif du FIPA d'insister pour que les chefs d'État et de Gouvernement ratifient l'engagement de lutter contre les inégalités, le décalage dans l'accès à l'éducation, la faim, la pauvreté et la corruption en favorisant la création d'emplois et l'accès à l'éducation.

Les recommandations ont reçu l'approbation unanime de l'Assemblée plénière le 21 mai 2005 après un débat ayant mené à de légers amendements.

(Voir l'Annexe 9 pour le texte du rapport et des recommandations du Groupe de travail sur la dette extérieure)

4.1.4 Groupe des femmes parlementaires des Amériques

La troisième session régulière du Groupe des femmes parlementaires des Amériques s'est déroulée les 20 et 21 mai 2005 sous la présidence de la députée Margarita Stolbizer d'Argentine.

La députée Janete Capiberibe du Brésil a souhaité la bienvenue aux participants, cédant ensuite la parole aux députées Margarita Stolbizer d'Argentine et Glynis Roberts de la Grenade, qui ont chacune leur tour présenté les résultats des forums régionaux sur le leadership des femmes et le renforcement de la gouvernance démocratique tenus à la Barbade (20 au 22 mars 2005) et en Argentine (6 au 8 avril 2005). Un débat a suivi, au cours duquel les parlementaires ont commenté les résultats des forums et ont fait part de leurs suggestions pour le plan de travail du Groupe des femmes.

La seconde séance a débuté par une présentation de Mme Ana Falú, directrice du Bureau régional du cône Sud du Fonds de développement des Nations unies pour les femmes (UNIFEM). L'exposé portait sur le rôle des parlementaires dans la mise en place et l'application de législation et politiques en faveur de l'égalité des sexes.

Les participants ont ensuite adopté des recommandations où ils s'engagent à soumettre les résultats de leurs discussions concernant

les femmes, la pauvreté et l'emploi aux chefs d'État et de gouvernement des Amériques en vue du Quatrième Sommet des Amériques à Mar del Plata, et demandent que, par l'entremise du FIPA, la voix des parlementaires soit prise en compte dans la promotion d'un dialogue social qui engage les intervenants gouvernementaux et sociaux en vue d'un modèle de développement avec des emplois plus nombreux et meilleurs. Le texte prévoit aussi l'élaboration d'un plan de travail pour 2005-2007.

Les recommandations ont été approuvées à l'unanimité par l'Assemblée plénière.

(Voir l'Annexe 6 pour le texte du rapport et des recommandations du Groupe des femmes parlementaires des Amériques)

4.1.5 Introduction au Parlement virtuel des Amériques

Mme Lola Giraldo, coordonnatrice du Parlement virtuel des Amériques, a offert à chacun des groupes de travail un bref atelier de formation sur l'usage du Parlement virtuel des Amériques, présentant entre autres les modalités d'inscription et de participation aux discussions en ligne. Le *Guide des usagers* distribué par Mme Giraldo est accessible sur le site www.e-fipa.org.

4.2 Élection des membres du Comité exécutif pour 2005 à 2007

L'Assemblée plénière a élu la moitié des membres du Comité exécutif pour 2005 à 2007. Des représentants de chacune des quatre sous-régions ont été élus de la façon suivante.

La délégation du Canada a proposé que le **Mexique** soit réélu comme représentant de l'Amérique du Nord; adopté.

La délégation du Costa Rica a proposé que le **Guatemala** soit élu comme représentant de l'Amérique centrale, en remplacement du Costa Rica; adopté.

La délégation de Guyana a proposé que la **Grenade** soit élue comme représentante des Caraïbes, en remplacement d'Haïti (poste vacant depuis 2004); adopté.

La délégation de l'Argentine a proposé que le **Chili** soit élu comme représentant de l'Amérique du Sud en remplacement de l'Argentine; adopté.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

(La composition du Comité exécutif pour l'année 2005-2006 figure à l'annexe 10.)

4.3 Choix du site de la prochaine Assemblée plénière

Le président de l'Assemblée a rappelé la décision prise lors de la Troisième Assemblée plénière du FIPA à Valparaiso (Chili) d'accepter l'offre de la Colombie d'être l'hôte de la Cinquième Assemblée plénière du FIPA.

Le Congrès colombien a confirmé son offre postérieurement à l'Assemblée.

4.4 Cérémonie de clôture

La présidente du FIPA a officiellement remercié les délégués pour leur participation, ainsi que les organisateurs de la Quatrième Assemblée plénière du FIPA, grâce auxquels l'événement s'est avéré un succès. Elle a tenu à remercier tout particulièrement le président du Sénat et de la Chambre des députés du Brésil pour leur accueil, ainsi que le représentant brésilien auprès du FIPA M. Luiz Carlos Hauly et les présidents des Groupes de travail.

Elle a fait part aux délégués de quelques projets en cours, les invitant à consulter le site www.e-fipa.org pour se tenir informés.

Enfin, le président de l'Assemblée, M. Luiz-Carlos Hauly, a déclaré officiellement ajournée la Quatrième Assemblée plénière du FIPA.



Participants à la Quatrième Assemblée plénière



Congres National du Brésil

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

5. Annexes

5.1 Annexe 1 – Pays et délégués participants

Présidente du FIPA

Sénateur Céline Hervieux-Payette

Argentine

Sénateur Luis Alberto Falco

Sénateur María Cristina Perceval

Député Mauricio Carlos Bossa

Députée María Teresa Ferrín

Député Luis Arturo Molinari Romero

Députée Olinda Montenegro

Députée Rosario Romero

Député Aníbal Jesús Stella

Députée Margarita Stolbizer

Députée Alicia Ester Tate

Brésil

Sénateur Cristovam Buarque

Député Luiz José Bittencourt

Députée Janete Capiberibe

Député Benedito Dias

Député Edson Ezequiel de Matos

Député João Paulo Gomes da Silva

Député Luiz Carlos Haully

Députée Edna Macedo

Député Zequinha Marinho

Député Colbert Martins

Député Antonio Carlos Mendes Thame

Député Nilson Mourão

Député José Francisco Paes Landim

Député Silvio Torres

Député Tarcísio Zimmermann

Canada

Sénateur Michel Biron
Sénateur Percy Downe
Sénateur James Kelleher
Sénateur Madeleine Plamondon
Don Boudria, député

Chili

Sénateur José García Ruminot
Député Germán Becker Alvear
Député Waldo Mora Longa
Député Iván Alejandro Moreira Barros
Député Luis Iván Paredes Fierro
Député Esteban Valenzuela Van Treek

Costa Rica

Député Mario Calderón Castillo

Cuba

Député Tuval Páez Hernández
Députée Elsa Rojas Hernández
Député Ernesto Suárez Méndez

Équateur

Députée Ana Lucía Cevallos Muñoz
Député Geovanny Flores

Grenade

Députée Glynis Roberts

Guatemala

Député Matías Ajvix Locón
Député Alfredo De León Solano
Député Job Ramiro Garcia y Garcia
Député Hugo Rolando López Barrios

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Député Gudy Rivera Estrada

Guyana

Députée Genevieve Allen

Honduras

Député Jack Arevalo Fuentes

Député José María Lagos Blanco

Député Francisco Ramos Martínez

Députée Elisa Cristina Ruiz Guevara

Jamaïque

Députée Sharon Hay-Webster

Mexique

Sénateur Noemí Guzmán Lagunes

Sénateur Silvia Hernández Enríquez

Sénateur Filomena Margaiz Ramírez

Sénateur María del Carmen Ramírez García

Député Luis Eduardo Espinoza Pérez

Député Rogelio Flores Mejía

Députée Blanca Gámez Gutiérrez

Député Jesús Porfirio González Schmal

Député Francisco Luis Monárrez Rincón

Député Mario Alberto Zepahua Valencia

Paraguay

Sénateur Adriana Franco de Fernández

Sénateur Alfredo Ratti

Sénateur Miguel Saguier Carmona

Sénateur Milciades Alejandro Velázquez Ugarte

Sénateur Mirtha Vergara de Franco

Député Simón Benítez Ortiz

Député Juan Roberto Espínola Rivero

Député Oscar Fernando Mercado Grau

Députée Rosa Esperanza Merlo Drews



Député Juan Bartolomé Ramírez Brizuela
Député Edgar Domingo Venialgo Recalde

Venezuela

Député Rodrigo Cabezas
Député Pedro Carreño
Député Simón Escalona
Députée Cilia Flores
Députée Desirée Santos Amaral
Députée María Iris Varela Rangel

Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

Députée Maria José Maninha, présidente (Chambre des députés du Brésil)
Député Pierre Moreau (Assemblée nationale du Québec)

Parlement andin

Parlementaire andine Juana María Vallejo Klaere (Équateur)

Parlement latinoaméricain

Députée Yeda Crusius (Chambre des députés du Brésil)

Secrétariat du FIPA

M^{me} Lola Giraldo
M^{me} Emmanuelle Pelletier
M^{me} Sabra Ripley

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

5.2 Annexe 2 – Discours prononcés à la Cérémonie d'ouverture



5.2.1 Discours de la présidente du FIPA

Discours de l'honorable sénateur Céline Hervieux-Payette, du Canada, présidente du FIPA

Original : Espagnol

Votre excellence Monsieur le sénateur Renan Calheiros, président du Sénat fédéral, Votre excellence M. le député Severino Cavalcanti, Président de la Chambre des Députés, Votre Excellence M. le ministre Nelson Jobim, Président de la Cour suprême et cher ami. M. le Député Luiz-Carlos Hauly, représentant brésilien auprès du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), chers amis et collègues.

Je suis enchantée de me trouver à nouveau dans votre pays magnifique à goûter la cordialité et l'hospitalité du peuple brésilien. Depuis les débuts du FIPA, le Brésil ne manque pas d'appuyer notre initiative d'intégration parlementaire dans les Amériques, et grâce à notre ami et collègue Luiz-Carlos Hauly, le Congrès brésilien participe activement au renforcement de notre organisation.

Ces quatre dernières années, le FIPA est devenu un lieu important d'interaction parlementaire, non seulement en raison de son programme de travail pragmatique, mais aussi parce qu'il donne aux parlementaires de tous les pays de l'hémisphère la possibilité de faire connaissance, de dialoguer, de débattre leurs opinions et de bénéficier de l'expérience des autres. Ce n'est pas une coïncidence si les franches discussions du FIPA ont aidé, entre autres choses, à



désamorcer des crises entre des pays du cône Sud, à créer de nouveaux comités parlementaires en Amérique centrale ou à faire avancer le dossier de l'égalité des sexes dans les Caraïbes.

Je suis convaincue que la confiance mutuelle est le seul moyen de consolider notre volonté de surmonter les obstacles inhérents à un monde de plus en plus complexe et dynamique. C'est pourquoi je pense que la communication et l'interaction entre les représentants légitimes de nos peuples respectifs sont plus importantes que jamais. Les régimes démocratiques de notre région sont confrontés à de nombreux défis, et il est crucial que nous établissions des stratégies communes pour relever ces défis.

En même temps, le nouvel ordre mondial offre aux pays des Amériques de multiples occasions à saisir, dont il nous est impossible de profiter individuellement, il faut l'admettre. Une étroite coopération entre les pays de l'hémisphère est essentielle à l'évolution de nos peuples; cette coopération doit donc exister à tous les niveaux, et particulièrement entre les parlementaires, car ce sont les législateurs qui servent de lien direct entre les citoyens et les institutions qui les gouvernent. Il s'ensuit que la participation des parlementaires aux processus de négociation internationaux joue un rôle important dans la réussite des mesures de coopération et d'intégration.

C'est pourquoi le FIPA essaie de créer des tribunes de discussion sur des questions qui intéressent l'hémisphère. De cette façon, les parlementaires de tous les pays, du Canada à l'Argentine, peuvent se rencontrer et réaliser des projets conjoints qui feront avancer leurs politiques économiques et sociales. Bien que notre organisation dispose d'un effectif et d'un budget très restreints, nous avons obtenu de nombreux résultats positifs depuis quatre ans. En fait, notre présence ici même montre clairement notre volonté de coopérer, de travailler ensemble, d'apprendre à mieux nous connaître et de continuer à faire progresser notre important programme de travail.

Je vous remercie tous de votre soutien et de votre participation à cette rencontre, et vous en particulier, les présidents du Sénat, de la Chambre des Députés et de la Cour Suprême, car votre présence parmi nous est un signe tangible de reconnaissance du travail que notre organisation accomplit et une indication claire que nous sommes sur la bonne voie.

Merci.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

5.2.2 Discours du président de la Cour suprême fédérale du Brésil

Discours de l'honorable ministre Nelson Jobim, président de la Cour suprême fédérale du Brésil

Original :Portugais

Monsieur le Président du Congrès, Sénateur Renan Calheiros, Monsieur le Président de la Chambre des députés, Severino Cavalcanti, Mesdames et Messieurs les membres du Comité directeur, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, Celso Amorim, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs,

Cette assemblée, qui réunit les membres du Forum interparlementaire des Amériques, ne constitue pas un important lieu de dialogue seulement pour ce qui concerne les grands dossiers touchant les intérêts latino-américains et américains.

En plus d'aborder les questions de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), la politique de sécurité et la lutte contre le terrorisme, la dette extérieure et le rôle des femmes, vous tous ici présents devez en effet aussi tenir compte d'une réalité importante, à savoir que les pays composant le continent américain ont essentiellement un régime présidentiel. La tendance observée actuellement dans ces régimes, compte tenu de la rapidité avec laquelle les décisions doivent être prises, est une présence plus forte du pouvoir exécutif que du parlement. En rendant de plus en plus représentatifs les parlements, les systèmes électoraux latino-américains ont entraîné une érosion de leur hégémonie dans le processus décisionnel ; cette plus grande représentativité parlementaire a toujours pour corollaire de rendre plus difficile l'expression d'une volonté majoritaire.

Vous connaissez toutes et tous les difficultés auxquelles se heurtent les parlements où la représentativité de la nation et de l'État est très élevée : ils en paient le prix en ayant de la difficulté à former une volonté majoritaire.

Nos systèmes, surtout les régimes parlementaires, ont été conçus pour une époque qui se caractérisait par des parlements faiblement

représentatifs, ce qui rendait plus facile la formation d'une majorité pour prendre des décisions.

Je crois que la crise actuelle que traversent les parlements réside précisément dans ce fait : plus la représentativité est grande, plus la capacité de prendre des décisions est faible. C'est pour cette raison que les parlements finissent par être graduellement renvoyés – non pas à cause de leurs déficiences, mais bien en raison de leur niveau de représentativité dans la prise de décisions touchant des questions d'ordre international.

Dans le monde d'aujourd'hui, les décisions internes à un pays doivent s'insérer dans un contexte international de développement durable.

Je pense que ces discussions, surtout une discussion qui transcende les frontières nationales, doivent être clairement marquées au coin de la transparence.

Le concept de souveraineté nationale du XIX^{ème} siècle ne correspond plus à notre époque, où la criminalité se joue des frontières. Les structures juridico-politiques qui ont été établies au XIX^{ème} siècle, se sont perpétuées au XX^{ème} siècle et continueront de se perfectionner au XXI^{ème} siècle ne sont plus compatibles avec une criminalité saute-frontières.

Pour le crime organisé international, les frontières nationales sont au contraire devenues synonymes de protection et elles lui donnent un avantage important dans la lutte qui est menée contre lui. C'est pourquoi, Monsieur le Président, il est d'une extrême importance que les discussions ne portent pas seulement sur l'économie, mais aussi sur les moyens de lutter contre le crime organisé et, également, sur les relations entre les pays découlant de la dette extérieure.

Nous vivons en ce moment un moment important. Tous les membres de la Cour suprême se joignent à moi pour vous souhaiter la bienvenue au Brésil. Apprenez les uns des autres, prenez aussi de l'agrément et profitez bien de votre séjour dans ce pays à l'hospitalité extraordinaire,

Merci.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

5.2.3 Discours du président de la Chambre des députés du Brésil

Discours de l'honorable Severino Cavalcanti, président de la Chambre des députés du Brésil

Original : Portugais

Monsieur le Président du Sénat fédéral, Sénateur Renan Calheiros, Mesdames et Messieurs membres du Comité directeur, Mesdames les Sénatrices et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'assiste à cette séance inaugurale de la IVème Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques, à laquelle la Chambre des députés a l'honneur de servir d'enceinte.

Des événements tels que celui-ci mettent en évidence une nouvelle réalité issue de la mondialisation : le travail des parlementaires ne se limite plus à traiter les dossiers nationaux traditionnels, tels que l'intensification des échanges aux plans économique, politique et socioculturel, qui caractérisent les relations internationales actuelles ; l'on attend dorénavant des parlements qu'ils posent des gestes concrets d'intégration, et de celles et ceux qui y siègent qu'ils aient conscience de l'internationalisation des problèmes. Dans cette optique, toute activité touchant les échanges entre parlementaires et parlements ne peut être que bénéfique.

De telles rencontres sont heureusement fréquentes. Rappelons qu'il y a quelques jours seulement, s'est tenue au Brésil la VIème Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), présidée actuellement par Madame Maninha, députée qui grandit l'institution parlementaire brésilienne et que, le mois passé, s'est tenue aux Philippines une Assemblée de l'Union interparlementaire, qui comptait une délégation de parlementaires brésiliens.

Les travaux prévus pour la IVème Assemblée plénière comprennent des rencontres avec le Groupe des femmes parlementaires des Amériques et des débats sur des sujets tels que la lutte contre le terrorisme, la dette extérieure et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Déjà abordés lors de la dernière Assemblée plénière qui s'est tenue au Chili l'an dernier, ces thèmes devront être approfondis ici.

Le choix des dossiers à traiter est opportun, puisqu'il s'agit de sujets d'intérêt pour tous les pays membres du FIPA.

En ma qualité de Président de la Chambre des députés, je peux assurer à tous les parlementaires présents que cette Chambre accorde à ces dossiers l'importance et l'intérêt qu'ils méritent.

La dette extérieure occupe une place de choix dans les dossiers qui sont le plus débattus au Parlement brésilien et elle a fait l'objet d'innombrables mesures législatives. Le Conseil des Hautes-Études de la Chambre des députés a récemment envoyé des recommandations pertinentes à ce sujet au Pouvoir exécutif après avoir fait une analyse approfondie de la question.

La lutte contre le terrorisme international retient aussi de plus en plus l'attention des parlementaires. Cela se concrétise autant par des propositions visant à établir une typologie du terrorisme dans notre code pénal que par l'examen d'instruments internationaux y afférents signés par le Pouvoir exécutif, tels que la récente Convention interaméricaine contre le terrorisme, qui suit les étapes du processus législatif à la Chambre des députés.

En ce qui concerne la ZLEA, en dépit des avancées et des reculs qui caractérisent ses négociations, la constitution d'une zone de libre-échange sur tout notre continent a été débattue par nos députés et est suivie de près par l'organe spécialement créé à cette fin, la Commission spéciale de la ZLEA.

Je peux donc vous assurer que la Chambre des députés se soucie des problèmes communs qui touchent les parlements et les parlementaires des Amériques. Encore une fois, c'est pour la Chambre des députés un grand honneur de vous accueillir à l'occasion de cette assemblée. Je souhaite à tous ses participants des débats utiles et enrichissants aujourd'hui et dans les jours prochains.

Puisse notre hospitalité créer le cadre propice à des avancées significatives sur les points qui touchent notre continent, ainsi qu'à un approfondissement des échanges parlementaires en vue de rendre possible à l'avenir la création d'un Parlement des Amériques.

Je vous remercie.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

5.2.4 Discours du président du Sénat fédéral du Brésil

Discours de l'honorable Renan Calheiros, président du Sénat fédéral du Brésil

Original : Portugais

Monsieur le Président de la Chambre des députés, Severino Cavalcanti, Madame la Présidente du Forum interparlementaire des Amériques, Sénatrice Céline Hervieux-Payette, Monsieur le Président de la Cour suprême fédérale, Nelson Jobim, Monsieur le ministre des Affaires étrangères, Celso Amorim, au nom de qui je salue toutes les ambassadrices et tous les ambassadeurs ici présents, Monsieur le député Luiz Carlos Hauly, notre représentant au Forum interparlementaire des Amériques. Messieurs les chefs de partis, Mesdames et Messieurs,

C'est avec une satisfaction particulière que je participe à l'ouverture solennelle de la IV^{ème} Assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques.

Depuis sa création, en 2001, le FIPA se trouve à l'avant-garde du dialogue qui s'est instauré entre des nations amies, que ce soit par le partage d'expériences ou par la recherche d'intérêts communs sur les grands dossiers touchant notre hémisphère. Il en a été ainsi lors de la réunion inaugurale d'Ottawa en 2001, ainsi que lors des assemblées plénières qui se sont tenues les années suivantes au Mexique, au Panama et au Chili.

Notre réunion à Brasilia est d'une importance fondamentale parce qu'elle réaffirme le rôle joué par nos parlements respectifs dans le débat sur les politiques de coopération internationale. Elle constitue une occasion formidable de discuter de sujets touchant l'ensemble de notre continent, tels que le rôle de la femme dans nos parlements, la Zone de libre-échange des Amériques, nos dettes extérieures et les politiques de lutte contre le terrorisme.

Cette assemblée s'est fixé comme objectif – et cela est prometteur – de contribuer à l'intégration hémisphérique en en faisant un moyen primordial de développement durable et harmonieux de la région.

Un deuxième objectif se greffe au premier : le renforcement du rôle du pouvoir législatif dans la démocratie et dans la protection des droits de la personne. Pour nous, Brésiliens, la démocratie fait partie

du patrimoine national. Nous avons vécu sans elle pendant 21 ans dans la seconde moitié du siècle dernier. Nous avons lutté pour la restaurer, parce qu'elle nous avait cruellement manqué et que nous avons bien vu qu'il n'est point de justice sans liberté. Vingt ans après le retour de la démocratie au Brésil, nous ne cessons de renforcer notre conviction qu'elle est le fondement même sur lequel se bâtit un État moderne. Le développement, la justice sociale – bref, le progrès d'une nation – ne peuvent jamais se réaliser sans le respect fondamental du droit inaliénable du citoyen de choisir librement ses dirigeants.

Notre région a fait des progrès admirables tant au plan de la démocratie qu'au plan des droits de la personne. En ce qui concerne le pouvoir législatif brésilien, que j'ai l'honneur de présider, je peux citer d'emblée deux grands exemples illustrant de tels progrès. Le premier est la réforme politique, aujourd'hui en débat, qui ne manquera pas d'accroître le niveau de représentativité et la légitimité de nos parlementaires, rendant ainsi la démocratie brésilienne plus efficace. Par des débats intenses et des critiques constructives, le Parlement brésilien fera avancer, par la réflexion, le processus de formation de notre destin politique en tant que pays libre et souverain devant le concert des nations.

Le second est la loi brésilienne sur le désarmement, adoptée récemment, et en vertu duquel nos citoyens devront remettre leurs armes aux pouvoirs publics pour les faire détruire. Entre autres avancées, la loi interdit la vente et le commerce d'armes, mais cette prohibition ne pourra être mise en application qu'avec la volonté de la société brésilienne tout entière, qui sera appelée à se prononcer lors d'un référendum le 2 octobre prochain. La loi sur le désarmement a déjà contribué et contribuera énormément à endiguer la violence urbaine et la criminalité.

Je souhaite la bienvenue à toutes les délégations ici présentes, en exprimant le vœu qu'à l'issue des travaux, nous ayons rempli notre mandat pour le plus grand bien d'un continent tend sans cesse vers une plus grande intégration et un meilleur développement commun.

Mettons-nous à l'œuvre ! Que ce forum soit utile et couronné de succès !

Je déclare suspendue la présente séance.

Je vous remercie.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

5.3 Annexe 3 – Présentation sur la ZLEA et le Sommet des Amériques du ministre des Affaires étrangères du Brésil

Présentation par Son Excellence Celso Amorim, ministre des Affaires étrangères du Brésil

Original : Portugais

Monsieur le Vice-président du Forum interparlementaire des Amériques et Président de cette séance, Monsieur le député Luiz Carlos Hauly, Madame la Présidente du Forum interparlementaire des Amériques, Sénatrice Céline Hervieux-Payette, Madame la Députée Maninha et Chère amie, Mesdames et Messieurs membres du Parlement, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs et Mesdames et Messieurs ici présents,

Hier encore, j'ai eu l'occasion – non pas lors de cette assemblée plénière, mais dans cette même enceinte – de parler longuement des négociations commerciales auxquelles le Brésil prend part. À cet égard, permettez-moi quelques remarques concernant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Je voudrais donner aujourd'hui, devant cette illustre assemblée, un aperçu de la façon dont le Brésil conçoit la ZLEA en abordant plutôt sa dimension politique, laquelle est naturellement indissociable de certaines questions économiques. Je vous épargnerai toutefois les détails inutiles, même si, comme l'on dit dans les négociations internationales, « c'est dans les détails que le diable se cache ».

Par l'une de ces coïncidences que le sort nous réserve, en 1994, année où fut lancée l'idée d'une ZLEA, durant laquelle Bill Clinton était président des États-Unis et Itamar Franco assumait la présidence du Brésil, je participais activement, à titre de ministre des Affaires étrangères, aux négociations en vue de la convocation du Sommet des Amériques et, plus particulièrement, de la ZLEA proprement dite.

Coïncidence ou non, notre actuel ambassadeur à Washington, l'Ambassadeur Abdenur, prenait, en qualité de Secrétaire-général du ministère des Affaires étrangères, une part très active aux travaux quotidiens entourant la convocation du Sommet, la Déclaration présidentielle de Miami et le format initial à donner au projet de négociation.

Si j'évoque cette époque, c'est parce qu'il est important, me semble-t-il, de situer la naissance de la ZLEA dans son contexte historique et de rappeler quelle a été son évolution. Du strict point de vue des négociations commerciales ou des projets de négociations économiques, l'idée même d'une Zone de libre-échange des Amériques est en réalité – bien qu'elle ait vu le jour durant le mandat du Président Clinton – une reprise des propositions du Président Bush senior, le père de G. W. Bush, le président actuel, qui avait lancé l'Initiative pour les Amériques. Cette initiative a débouché, entre autres, sur l'entente de type 4 + 1 entre le MERCOSUR et les États-Unis. C'est aussi un prolongement de ce processus.

Comme vous le savez, l'initiative de la ZLEA a été lancée dans un contexte plus ambitieux, au sein du cadre politique plus large du Sommet des Amériques. Il est heureux que l'ordre du jour de ce Forum interparlementaire des Amériques ne comporte pas seulement la ZLEA, mais aussi des questions telles que le rôle des femmes, la lutte contre le terrorisme ou la dette extérieure.

Je me souviens qu'à l'époque où fut lancée la ZLEA, nous tenions aussi beaucoup à que d'autres dossiers tels que le transfert de technologie ou des questions liées au développement économique et social s'inscrivent également dans le processus des Sommets. Il est vrai, toutefois, que la composante commerciale prenait une place importante.

Il est nécessaire de revenir en arrière pour comprendre pourquoi cette composante commerciale était alors si importante. C'est en 1994 que s'achevait, en effet, le Cycle d'Uruguay, le premier grand cycle de négociations commerciales menées depuis les années soixante-dix – depuis le Cycle de Tokyo – et le premier qui allait au-delà de l'échange de biens pour inclure celui des services, l'élaboration de normes sur la propriété intellectuelle et bien d'autres aspects.

Ainsi que je le rappelais hier dans cet autre forum auquel je prenais part, le Cycle d'Uruguay, qui a mis plus de sept ans à s'achever, a marqué une étape très importante en servant de charnière entre l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (le GATT) et l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC). Le Cycle d'Uruguay avait cependant une autre ambition : celle, comme on disait à l'époque, de mettre un point final à tous ces cycles. En d'autres termes, aucun nouveau cycle de négociations commerciales n'était alors envisagé – ou, du moins, ne se profilait à l'horizon – justement

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

parce que l'OMC avait mis en place un forum et un mécanisme devant permettre, en théorie, des négociations spécifiques sur des sujets variés – agriculture, services, facilitation des échanges commerciaux – et rendre par conséquent inutiles de nouveaux cycles de négociation.

Comme nous le savons, les choses se sont passées différemment. Si j'en parle ici, c'est pour avoir un point de repère, un « marker », comme l'on dit en anglais, car cela a eu des répercussions sur la période que nous vivons actuellement et sur le déroulement proprement dit des négociations de la ZLEA.

À l'époque, donc, il n'était pas question d'un nouveau cycle de négociations commerciales. L'idée de la ZLEA fut lancée peu avant le lancement du Sommet de Miami et peu après les discussions menées dans le cadre de l'Initiative pour les Amériques du Président Bush senior. On parlait alors d'ailleurs moins de la ZLEA que d'une extension de l'ALENA.

On disait en effet que l'ALENA s'étendrait aux pays de l'Amérique du Sud et inclurait l'Amérique latine et la Caraïbe. Je parle ici de commerce, mais je tiens à préciser encore une fois, parce que cela est très important, qu'un grand nombre d'autres sujets étaient inscrits à l'ordre du jour du Sommet des Amériques. Je le répète, si je suis heureux de voir que de nombreux thèmes font ici l'objet de discussions, je constate qu'ils sont liés de près au thème du commerce. Or, il faudrait aussi parler du développement en termes plus larges et veiller à ce que la Zone de libre-échange des Amériques ne devienne pas uniquement synonyme d'une recherche de marchés qui serait perçue comme d'un grand intérêt surtout pour les pays les plus riches du continent.

Je viens de me rendre dans quelques pays de la Caraïbe. Le gouvernement du Président Lula porte un intérêt croissant aux pays de cette région. J'étais à la Jamaïque, à la Barbade et, auparavant, à la Trinité-et-Tobago. Je me suis aussi rendu au Guyana et au Surinam, en Amérique du Sud. J'ai constaté que ces pays tiennent énormément à ce que la discussion ne se limite pas au libre-échange, à ce qu'elle s'insère dans le contexte plus large du processus du Sommet des Amériques et à ce qu'elle tienne compte de la problématique du développement – sujet beaucoup plus vaste.

Permettez-moi d'ouvrir ici une petite parenthèse avant de revenir au thème principal. Elle a trait au sujet du concept même des

Amériques. Notre continent a quelques caractéristiques importantes. Les pays qui le composent présentent de grands points communs, mais aussi de grandes différences entre eux, à quelques exceptions près. Le premier de ces grands points communs est l'attachement à la démocratie, ce qui ne signifie pas pour autant que celle-ci n'ait pas connu quelques accrocs, surtout dans notre partie du continent. Toutefois, même lorsque des régimes très durs et autoritaires étaient au pouvoir, il y a toujours eu, au Brésil en tout cas, au moins une importante référence formelle à la démocratie, parce qu'elle rendait possible le maintien en fonction du Congrès fédéral durant une bonne partie du temps et permettait ensuite un retour plus ou moins en douceur vers la démocratie. Cela s'applique, à des degrés divers, à pratiquement tout le continent.

Un autre point commun qui me paraît essentiel est l'importance accordée au rôle des femmes, ainsi qu'à la lutte contre la discrimination raciale contre les noirs et les indigènes. Ces thèmes doivent figurer dans toutes les discussions relatives à la démocratie sur notre continent. Le Brésil, par exemple, a présenté récemment à l'OEA une convention visant à éliminer la discrimination raciale, thème majeur aux fortes composantes sociale, culturelle et morale.

Notre continent se caractérise aussi par l'ouverture au changement. En ce sens, on peut dire que nous sommes un continent privilégié puisque tout est à faire, surtout dans sa partie sud. Une ouverture au changement, donc, qui existe aussi dans le nord de notre continent.

Comme tous ceux de ma génération, en effet, j'ai été le témoin, par la télévision, des incidents raciaux de Little Rock et de l'ascension de Colin Powell, puis de Condoleeza Rice à la tête du Secrétariat d'État américain. Il s'agit là d'un signal d'ouverture au changement qui est digne d'admiration. Cette même ouverture d'esprit existe au sud du continent. Peut-être d'autres événements la symbolisent-ils aussi.

Quelle que soit la ligne idéologique ou politique que l'on défende, force est de constater combien il est remarquable que, dans une société comme la société brésilienne, où les disparités du revenu demeurent extrêmement injustes, un simple ouvrier – aux origines encore plus humbles que celles d'un ouvrier – puisse accéder à la présidence de la République et que cette accession se déroule de manière pacifique et paisible. Cela aussi démontre notre ouverture au changement.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

On peut être d'accord ou non avec le Président Lula ou avec son gouvernement, mais le fait est que d'un point de vue de sociologie politique, une telle ouverture au changement transcende les programmes des partis politiques et apporte la preuve irréfutable de cette ouverture aussi dans le sud du continent.

Il nous reste encore beaucoup à faire en faveur des femmes, des noirs et des indigènes dans notre pays, mais nous avons déjà fait des progrès. Cet esprit d'ouverture est remarquable. D'autres régions du monde qui se targuent d'être démocratiques résistent peut-être davantage au changement.

Cette ouverture est un point extrêmement important, c'est une chose qui nous unit en profondeur et sur laquelle nous devons nous attarder. Lors du prochain Sommet des Amériques, par exemple, nous devons tenter de bâtir sur ce capital commun que représente l'ouverture au changement aux plans social, culturel et économique.

Je le disais précédemment, les pays qui forment notre continent présentent de grands points communs, mais aussi de grandes différences entre eux. Ainsi, les pays du nord du continent, surtout les États-Unis et le Canada, ont un revenu moyen par habitant qui est de 10 à 15 fois supérieur à celui des pays du sud – plus précisément du Mexique vers le sud, comme les pays de la Caraïbe, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

Ces disparités étaient connues des négociateurs prenant part au lancement de la ZLEA, mais leurs effets n'ont commencé à se faire sentir qu'au fur et à mesure que les négociations commerciales se sont effectivement engagées – et ce, alors même que nous avons inscrit dans la Déclaration de Miami la thématique du développement et du transfert de technologie. En réalité, cette thématique servait de toile de fond et ne figurait pas au cœur des négociations.

Que s'est-il passé, selon moi, avec ces négociations ? Elles ont d'abord mis beaucoup de temps à démarrer et, une fois lancées, les points mis de l'avant s'inscrivaient davantage dans la vision des pays plus riches, même si – je ne le nie pas, car je veux rester objectif –, ils ont fait l'objet de discussions et d'un consensus.

Outre les aspects politiques déjà évoqués – qui sont très importants, qui constituent le fondement de notre identité américaine et auxquels la création d'une zone de libre-échange apporterait une grande dimension économique –, il est nécessaire de se rappeler le contexte économique et commercial des les années quatre-vingt dix, époque

où prédominaient encore manifestement le « Consensus de Washington » et la notion selon laquelle, comme le dit un vieux dicton anglo-saxon (à moins qu'il ne s'agisse d'un dicton de l'Antiquité repris par les Anglo-saxons), «la vertu retire sa récompense d'elle-même».

À cette époque, l'on pensait également que la libéralisation avait ses propres vertus et qu'au lieu de mener des négociations commerciales bilatérales équivalant à des processus de troc effectif, il suffisait de prendre des mesures de libéralisation unilatérales qui, pensait-on, entraîneraient une amélioration du climat d'investissement ou du climat commercial en général et que tous les problèmes finiraient ainsi par se résoudre.

Les années qui ont suivi le Cycle d'Uruguay – on les a appelées « la décennie perdue », mais en réalité, c'était la deuxième –, les difficultés économiques, les lourds déficits commerciaux qui se sont accumulés dans divers pays en développement, y compris au Brésil, ont montré qu'il fallait apporter quelques nuances à cette vision des choses.

À l'origine, le grand projet des auteurs de la ZLEA mettait l'accent, en raison du contexte que j'ai évoqué, sur une uniformisation des règles économiques. Je veux dire par là qu'ils cherchaient à rendre plus ou moins homogènes les règles économiques de tout le continent en pensant que cela faciliterait tout naturellement le climat commercial et les investissements.

C'était évidemment méconnaître les différences de réalités d'un pays à l'autre : une règle économique s'appliquant à un pays où le revenu moyen par habitant est de 30 000 dollars ne peut pas s'appliquer à un pays où ce revenu est de seulement 3 000 à 4000 dollars, comme c'est le cas du Brésil – sans parler de certains pays où il est de 1 000 dollars.

Une autre dimension qui n'est pas ressortie immédiatement et n'est apparue qu'à mesure que les discussions avancèrent est que les dossiers présentant un intérêt particulier pour les pays en développement engagés dans ce processus de négociation étaient plus délicats à traiter – il s'agissait notamment des questions touchant l'agriculture en général, de l'accès aux marchés et, plus particulièrement, de l'accès au marché des produits agricoles, ainsi que d'autres sujets liés aussi aux règles commerciales.

Plus personne ne lit aujourd'hui ce qui figure dans la Déclaration du Sommet de Miami. Si l'on s'y reporte, pourtant, on s'aperçoit que les

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

mesures antidumping figurent parmi les points soulevés, parce que c'était dans notre intérêt. La question des subventions agricoles figurait elle aussi en bonne place. À mesure que les négociations ont avancé, toutefois, ces questions ont été progressivement reléguées au second plan.

Mais je ne veux pas passer ici de jugement sur d'autres gouvernements ou sur les attitudes d'autres négociateurs ; je préfère faire un saut dans le temps pour vous parler du gouvernement du Président Lula. Le mandat de notre gouvernement avait mal commencé : en l'espace d'un mois, nous avons dû faire une offre concernant le secteur des biens sans même pouvoir consulter la société civile, les entreprises et les travailleurs.

Qu'avons-nous constaté, en bref, dès notre arrivée au pouvoir ? Sur tous les points où il s'agissait, comme je l'ai dit, de tenter d'uniformiser les règles économiques, nous avons enregistré des avancées – enfin, du moins en théorie, parce qu'en fait, rien n'a encore été décidé. Nous n'avons fait aucun progrès, en revanche, sur tous les points touchant de près les intérêts des pays en développement du continent – et, plus particulièrement du Brésil, au nom duquel je peux parler – ou du MERCOSUR.

Personne n'ignore, par exemple, que nous avons et continuons d'avoir, tant dans le contexte du cycle de négociations multilatérales de l'OMC que dans les contextes régionaux, avec l'Union européenne, avec les États-Unis ou avec le Canada, certaines difficultés dans le secteur des services financiers dues, entre autres, au déficit réglementaire qui caractérise le sous-développement. Le fait est que nous avons très peu de règles. Je ne parle pas ici de bureaucratie, mais des « règles de prudence », par exemple, qui ont été mises en place dans les pays développés. Certaines ouvertures réalisables dans les pays développés justement parce qu'il y existe un tel système de protection sont impossibles dans les pays en développement. C'est aussi le cas de la réglementation environnementale.

Je ne sais pas jusqu'à quel point cela est vrai, parce que je n'ai pas vérifié, mais j'ai lu dans un article de presse sérieux rédigé par un universitaire qu'un problème s'est posé au Mexique (je ne sais pas non plus comment il a été résolu) lorsque le Code de l'eau de la ville de Mexico a imposé aux investisseurs certaines obligations supplémentaires touchant l'environnement, lesquelles auraient entraîné une réduction des profits escomptés par ces entreprises.

Dans ce cas précis, une mesure environnementale, de nature générale et non discriminatoire, a fini par engendrer des problèmes susceptibles de créer une situation propice à des mesures de représailles commerciales. On le voit, la réglementation est manifestement une question fort complexe qui, indépendamment de sa valeur intrinsèque, peut certainement se poser dans d'autres situations.

Il existe donc un déficit réglementaire dans les pays en développement – surtout dans notre région. D'où certaines précautions supplémentaires à prendre qui, dans les pays plus développés, ne sont pas autant nécessaires. Je l'ai constaté lors des négociations avec l'Union européenne : à mesure que nous avançons au plan conceptuel et que nous entrons dans les détails, je me suis aperçu alors que, sur certains points touchant les services financiers et bancaires, il y avait des préoccupations du côté brésilien, y compris de la part de ceux qui étaient en faveur de la libéralisation de ces services, l'argument soulevé étant qu'il nous faudrait du temps pour créer plus de réglementation.

Je sais que certaines questions sortant du cadre des discussions de la ZLEA suscitaient au début les mêmes préoccupations. Le Canada, par exemple, est, je pense, un pays qui a des préoccupations similaires à celles du Brésil dans le secteur de l'audio-visuel. J'ai travaillé longtemps dans ce secteur et je sais que les préoccupations y sont grandes parce qu'à certains égards qui, indépendamment de leur valeur strictement commerciale, doivent être pris en considération, notre capacité concurrentielle est limitée.

Il y avait donc ces aspects-là et une avancée beaucoup moins marquée dans le domaine strictement commercial, de l'accès aux marchés et, surtout, de l'agriculture et des subventions agricoles.

Qu'avons-nous essayé de faire lorsque le Président Lula a pris ses fonctions à la tête du gouvernement ? On ne nous a jamais posé directement la question – et, parfois, la question même est mal interprétée – de savoir si nous sommes pour ou contre la ZLEA. C'est que la réponse dépend de savoir qu'elle est la ZLEA que l'on a à l'esprit et de quelle façon elle sera négociée. La ZLEA est une abstraction : elle offre des possibilités et présente des risques. Ce que nous devons faire est d'œuvrer pour une ZLEA qui maximise nos potentialités et réduise les risques du point de vue strictement économique sans que cela se traduise par un repli sur soi de l'économie.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Pour résumer un peu la situation, disons que nous essayons de rééquilibrer les négociations de la ZLEA. Nous estimons en effet qu'après les problèmes et malentendus initiaux, bien naturels d'ailleurs, un tel rééquilibrage s'impose. D'un côté, on trouve des gens et des groupes qui sont opposés à la ZLEA en disant qu'elle peut mettre en péril toutes nos valeurs, y compris les valeurs d'égalitarisme, au plan social, etc. De l'autre côté, il y a ceux qui proclament que nous devrions créer cette ZLEA à tout prix et qu'il nous faut apporter notre signature à l'accord parce que nous ne pouvons tout simplement pas laisser passer une telle occasion, quelles que soient les conditions.

Nos efforts ont donc tendu à rééquilibrer la ZLEA en la retirant, comme dit le Président Lula, du stade des manchettes de journaux et de la polémique pour la faire passer au stade des négociations proprement dites. Je pense que nous y sommes parvenus – à 95 % du moins – en signant l'accord-cadre de Miami en 2003.

Malheureusement, à cause de toute une série de facteurs, nous n'avons pas réussi, chez nous au Brésil, à donner au processus l'impulsion souhaitée – je crois d'ailleurs que c'est aussi le cas dans d'autres pays. Je citerai deux ou trois raisons – et c'est là qu'entre en jeu la question de l'OMC. La première raison est que nous avons conclu un accord à 95 % et non pas à 100 %, en laissant donc planer 5 % d'ambiguïtés. Si les ministres ne parviennent pas à résoudre ces ambiguïtés, les responsables des aspects techniques ne peuvent pas non plus les résoudre, c'est évident. Pendant plus d'un an, nous avons discuté de ces ambiguïtés lors des réunions techniques sans parvenir à un accord.

Sans entrer dans les détails, disons que les points en question touchaient les subventions agricoles et la propriété intellectuelle. Ces difficultés existaient donc. Peut-être que c'est notre faute à nous, ministres, de ne pas avoir conclu l'accord à 100 % en estimant que 95 % suffisaient pour que les choses continuent d'avancer.

La deuxième raison – et je la trouve très importante parce qu'elle explique la situation actuelle et doit nous faire réfléchir à la manière dont nous pouvons et devons avancer – est liée à ce que j'ai dit au début. En 1994, il n'y avait pas de grandes négociations et, au moment de son lancement, les négociations entourant la ZLEA étaient les seules en cours. Certes, nous avons des négociations au sein du MERCOSUR, mais elles avaient une autre dimension bien que très importante – voire vitale pour la région – au plan politique. À

l'époque, il était beaucoup plus facile – du moins c'est ce qu'il semblait alors – de gérer ce qui était en jeu à la fois pour le Brésil ou pour l'Argentine que de mener des négociations avec la plus grande puissance économique de la planète. Encore une fois, il n'y avait pas alors d'autres négociations en cours.

Lors de la réunion de Miami en novembre 2003, il existait un cycle de négociations commerciales multilatérales qui, comme je l'ai dit précédemment, était nouveau – et ce, alors même que le Cycle d'Uruguay avait été lancé avec l'ambition de mettre fin à tous les cycles de négociation antérieurs. Nous nous trouvions donc au milieu d'un cycle de négociation lancé deux ans auparavant et qui s'était trouvé dans une impasse sérieuse lors de la Conférence de Cancun. Pour toutes sortes de raisons, les ministres engagés dans ce cycle de négociation devaient centrer leurs efforts sur l'OMC ; c'était vrai pour tous, je crois, mais plus particulièrement pour le ministre Zoellick et moi-même, qui nous trouvions être les deux co-présidents de la ZLEA.

On discute beaucoup de ce à quoi il faut donner la priorité. Le fait est que l'OMC dicte le cadre général des règles commerciales. Sans savoir ce qui va se passer à l'OMC, il est très difficile de négocier, surtout dans des négociations régionales de cette envergure. Tant pour les États-Unis que pour le Brésil, la priorité était de faire avancer l'OMC. Le ministre Zoellick et moi – pour ne parler que de nous deux, mais il est évident que cette remarque s'applique aussi à d'autres ministres – devons concentrer nos efforts sur l'OMC.

Je me souviens d'en avoir parlé avec M. Zoellick en juillet de l'an dernier, à Genève, au moment d'arriver à un accord, après être parvenus à surmonter l'impasse de Cancun, ce qui avait semblé impossible. Personne n'y croyait, en effet. Après Cancun, tout le monde disait que la réunion avait été un fiasco, un désastre, etc. Nous sommes néanmoins parvenus à un accord considéré comme positif par tous - chose très rare dans des négociations commerciales, où chaque partie s'estime soit lésée soit gagnante.

Je parlais donc à M. Zoellick, et je pense qu'il était d'accord avec moi – encore que je ne puisse pas parler en son nom. Je lui disais que, si les ministres donnaient à la ZLEA le même type et le même degré d'attention qu'à l'OMC, nous aurions fait davantage de progrès pour les raisons que j'ai expliquées précédemment. Mais le fait est que, sans l'OMC, nous ne connaîtrions pas les règles générales du jeu. Ce serait comme si les fédérations de football prétendaient vouloir créer des règles particulières sans connaître les règles générales de

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

la FIFA. Autrement dit, elles ne pourraient pas élaborer de règles particulières. L'analogie n'est pas parfaite, mais enfin, vous voyez ce que je veux dire.

Par conséquent, cela nous a conditionnés et, d'une certaine manière, continue de le faire. C'est vrai, parce qu'ici, au Brésil, comme les médias pèsent beaucoup dans les débats – et il est bon qu'il en soit ainsi, je préfère des médias critiques à des médias passifs -, ils finissent par avoir aussi leur influence. Les médias, cependant, ne voient pas tous les aspects de la question.

Mais je le dis en toute honnêteté – et si j'étais contredit, je serais prêt à en discuter – que, tant dans mes conversations avec le représentant américain au commerce que dans mes entretiens avec les commissaires de l'Union européenne, je sens des deux côtés un plus grand intérêt pour les négociations au sein de l'OMC que pour les négociations régionales. Pour ne pas parler uniquement de la ZLEA et parler d'autres sujets, il est difficile, par exemple, de convaincre le commissaire européen Peter Mandelson de venir en Amérique du Sud en ce moment. Je comprends qu'il a d'autres chats à fouetter. De la même manière, le représentant américain au commerce a ses propres priorités. Je ne dis pas que les problèmes viennent seulement de l'autre côté, mais, enfin, souvent, ce n'est pas facile d'y voir clair, et il semble qu'ils viennent de ce côté-ci.

Dans l'un des pays de la Caraïbe où je suis passé, j'ai entendu un représentant dire : « Pour nous, cette pause dans les négociations de la ZLEA est peut-être une bénédiction, parce qu'elle nous permet d'avancer au sein de l'OMC, de savoir qu'il y aura un cadre général à l'OMC et que nous pourrions aller chercher quelque chose de plus au sein de la ZLEA ». Si nous ne le faisons pas, nous risquons de négocier des avantages susceptibles d'être effacés ensuite dans des négociations multilatérales. Admettons par exemple que nous obtenons un avantage important – du moins en apparence – non pas des États-Unis ou du Canada, mais de l'Europe – disons, un quota de viande : l'Union européenne accorde un quota multilatéral de valeur égale, et cet avantage important, que nous aurons obtenu en échange de concessions très difficiles, se réduit ou disparaît tout à fait. Qu'on le veuille ou pas, il y a bel et bien un lien entre ces négociations.

Certes, les négociations entourant la ZLEA ne touchent pas seulement les États-Unis ou le Canada. Pour un pays comme le Brésil, cependant, et même pour les pays du MERCOSUR, c'est pourtant fondamentalement là l'enjeu : le principal intérêt que nous

pouvons retirer de la ZLEA est de voir quel sera le format de nos négociations avec les États-Unis et avec le Canada. Si nous réussissons à passer un accord entre le Canada et le MERCOSUR, comme nous l'avons proposé (nous avons déjà eu une discussion à ce sujet), cette question ne se pose pas. Ce qui n'exclut pas la ZLEA, et voici pourquoi. Nous avons, par exemple, avec tous les autres pays d'Amérique du Sud et d'Amérique latine ou des Caraïbes des mécanismes servant à négocier, avec ou sans la ZLEA, des accords commerciaux qui sont beaucoup plus simples. Il en est ainsi parce que, comme les pays en question se trouvent à des niveaux de développement similaires, nous sommes capables, en menant des pourparlers intenses pendant un an et demi, de conclure un accord entre les pays de la Communauté andine et le MERCOSUR. Pourquoi ? Pour une raison toute simple : la concession que le Brésil ou le MERCOSUR est prêt à faire à l'Équateur, il ne peut l'étendre aux États-Unis.

Un jour, le représentant américain au commerce m'a posé la question suivante : « En fin de compte, vous êtes contre une « clause de nation plus favorisée ? » Je lui ai répondu : « Non, je ne m'y oppose pas. Simplement, je ne peux pas me permettre d'accorder aux États-Unis les mêmes concessions que j'accorde à l'Équateur ou au Paraguay, par exemple. En revanche, je peux étendre à ces deux derniers pays les concessions que je fais aux États-Unis. »

Des négociations entre des pays au revenu moyen par habitant de 3 000 dollars et des pays au revenu moyen de 30 000 dollars sont beaucoup plus complexes qu'entre des pays dont les revenus moyens diffèrent de seulement 1 000, 2 000 ou 3 000 dollars.

C'est là une chose dont il faut tenir compte, bien qu'il y ait des nuances à apporter. Dans toutes les négociations menées par le MERCOSUR avec la Communauté andine, avec la Caraïbe et avec l'Amérique centrale, qui sont en train de commencer, le Brésil tient compte du principe de l'asymétrie. Il est nécessaire de le faire.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous ne devons pas poursuivre nos efforts en vue de la création de la ZLEA. Simplement, il faut que nous ayons d'abord une idée générale de ce qui va se passer dans des négociations sur l'accès aux marchés qui, de par leur nature même, sont bilatérales. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à le faire jusqu'ici. C'est, à mon avis, l'un des problèmes qui retarde les négociations de la ZLEA.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Lors de ma première réunion avec le représentant américain au commerce, Rob Portman, je lui ai fait part aussi de notre souhait. C'est un souhait qui n'a rien d'absurde, puisqu'il repose sur une entente que nous avons conclue sous l'administration du Président Bush senior, l'entente de type 4 + 1 entre le MERCOSUR et les États-Unis.

Par conséquent, sans laisser de côté la ZLEA, nous pourrions essayer d'approfondir cet accord jusqu'à ce que nous ayons une idée plus claire de ce que nous pouvons ou non obtenir. Du reste, c'est une démarche cohérente avec celle des États-Unis et d'autres pays à l'égard de pays tiers.

Il est tout de même curieux qu'il existe des accords de libre-échange, en vue ou en cours de négociation, entre tous les pays de l'Amérique latine et les États-Unis – et, peut-être aussi le Canada aussi, je n'en suis pas sûr. Le seul groupe de pays avec lequel les États-Unis n'ont encore ni accord ni projet d'accord commercial est le MERCOSUR. C'est vraiment bizarre – au point où l'on peut s'interroger. Serait-ce parce que l'on espère pouvoir négocier au sein de la ZLEA des avantages qu'on pense impossibles à obtenir directement dans le cadre de négociations entre le MERCOSUR et les États-Unis ? Je ne sais. Mais c'est en tout cas une question que l'on peut légitimement se poser. Mais n'en faisons pas une histoire.

Nous sommes disposés à des négociations bilatérales au sein de la ZLEA, mais la ZLEA doit servir de moule à ces accords, qui ne pourront pas être égaux pour les raisons que j'ai déjà signalées : nous pouvons faire aux pays des Caraïbes des concessions que nous ne pouvons pas faire aux États-Unis, et réciproquement. Je suis certain que les États-Unis peuvent faire pour la Caraïbe ou l'Amérique centrale des choses qu'ils ne peuvent pas faire pour le Brésil, bien que les différences de niveau ne soient pas si importantes, mais je le comprends.

Cela m'amène à aborder un dernier point : celui des mandats et des responsabilités des deux co-présidents. Nous avons déjà passé beaucoup de temps dans cette impasse. Et il n'est pas juste pour les autres membres de l'équipe de négociation qu'ils doivent continuer à se demander où en est la ZLEA. Le co-président brésilien se rend à Washington, le co-président américain se rend au Brésil, et ils n'arrivent pas à sortir de l'impasse : nous continuons d'insister sur la question des subventions et, eux, ils continuent d'insister sur la question de la propriété intellectuelle. Nous soutenons que la propriété intellectuelle doit être discutée au sein de l'Organisation

mondiale du commerce ; ils répliquent que c'est la question des subventions qui doit l'être. Et l'accord se fait toujours attendre.

Alors, que faire maintenant ? L'horizon qui a été mentionné – et je ne vais pas dire lequel de nous l'a dit, parce que cela n'a pas d'intérêt – dans la conversation que j'ai eue avec le représentant américain au commerce est un horizon de trois à quatre ans. Il est matériellement impossible de clore les négociations de la ZLEA d'ici le Sommet des Amériques à Mar del Plata. Cela n'est pas non plus faisable politiquement, parce que nous devons avoir une idée, s'il y a accord à l'OMC, de la direction qu'il prend ; il se peut même que nous devions attendre d'en connaître l'issue finale. Si aucun accord n'est conclu, changement de scénario, nous revenons à la situation de 1994 – enfin, plus ou moins, parce que nous pourrions alors décider de centrer ou non nos efforts entièrement ici. Ce que nous allons chercher à obtenir est le complément des choses obtenues au sein de l'OMC.

Un exemple : si la question des subventions agricoles est résolue adéquatement au sein de l'OMC, je n'ai plus besoin d'insister là-dessus à la ZLEA. Si la question de la propriété intellectuelle continue d'être traitée comme elle l'est actuellement à l'OMC, avec les déclarations faites en 2002 et en 2003, il n'y aura pas non plus de raison d'en discuter à la ZLEA. Cela simplifiera beaucoup les négociations.

Mais les co-présidents sont effectivement tenus, avant la réunion de Mar del Plata, de déblayer le terrain sur lequel nous allons continuer de travailler.

Un dernier commentaire, si vous me le permettez.

Comment je vois la ZLEA et, de manière générale, le processus de négociation dans les Amériques, et comme je vois les autres processus ?

Je vous renvoie à ce sujet à ce que j'ai dit plus haut sur les points communs et les différences. Le nouveau Secrétaire-général de l'Organisation des États américains vient d'être élu il y a quelques jours. Cette élection très importante s'est faite dans le respect des règles démocratiques. L'un des candidats l'a remporté, mais l'autre était très bon lui aussi. Bref, quelle qu'ait été l'issue de cette élection, le gagnant était digne de gagner. Nous devons travailler pour que l'OEA continue d'œuvrer comme elle l'a déjà fait pour les Amériques – par exemple, dans le dossier des droits des femmes.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

En 1994, lorsque j'étais ministre, pour montrer que le commerce n'était pas seul en jeu, j'ai signé la Convention américaine sur les droits de la femme à Belém do Pará, où se tenait l'Assemblée générale de l'OEA.

Nous proposons maintenant, comme je l'ai dit, une convention sur la lutte contre la discrimination raciale. L'OEA a toujours été à l'avant-garde sur ces dossiers liés aux valeurs démocratiques. Elle a combattu la corruption non seulement au sein des gouvernements, mais aussi dans les entreprises, parce que ce type de corruption a lui aussi des répercussions sur les pays.

Dans tous ces dossiers, l'OEA a un rôle unique à jouer qui se fonde sur cette communauté de valeurs démocratiques et, en même temps, sur cette prédisposition au changement qui existent tant dans le nord que dans le sud de notre continent. Nous nous devons de renforcer nos similitudes tout en tenant compte de nos différences.

Pour dire les choses clairement, je vois la ZLEA, le processus de négociation hémisphérique, comme un renforcement politique de cet espace de similitudes – et non comme un bloc.

C'est une erreur, à mon sens, de considérer la ZLEA comme un bloc, parce que cela présuppose beaucoup d'autres choses – entre autres, un degré minimum d'homogénéité entre les partenaires. Il y a deux aspects essentiels qui ne sont, à ce que je sache, envisagés dans aucun des volets du sommet, mais qui devraient l'être si nous voulions véritablement constituer un groupe solide. Le premier de ces deux aspects est la libre circulation de la main-d'œuvre, qui est fondamentale de nos jours pour que, par exemple, un Allemand ou un Hongrois se sente européen et non pas seulement quelqu'un qui accomplit un travail temporaire, en étant constamment sous l'œil de la police. L'autre aspect est le transfert de ressources permettant de compenser les asymétries, les inégalités, qui sont fortes. Nous ne parlons pas ici d'économies où le revenu par habitant oscille entre 3 000 et 5 000 dollars, mais d'économies où ce revenu varie entre 30 000 dollars et 1 000 dollars, voire moins, comme cela est le cas en Haïti. La Bolivie a, elle, un revenu moyen d'environ 1 000 dollars par habitant.

Cet écart est si sérieux que nous ne pouvons pas unir nos marchés de capitaux, de biens et de services sans nous entendre d'abord au sujet de la main d'œuvre ou des responsabilités sociales. C'est dire si nous avons du pain sur la planche.

Quelqu'un m'a demandé qu'est-ce que je souhaite. Mon vœu est que nous nous acheminions vers un bloc de ce type, mais je suis réaliste et sais bien que ce n'est pas de mon vivant que je verrai se concrétiser cette libre circulation de la main d'œuvre dans les Amériques. Au sein du MERCOSUR, c'est différent. Nous avons aboli non seulement les visas, mais même les passeports – et ce, aussi pour les pays associés au MERCOSUR comme le Pérou.

Je ne crois pas que j'aurais de mon vivant à prévoir des mécanismes de compensation financière comme ceux qui existent dans l'Union européenne. Les choses étant ce qu'elles sont, traitons par conséquent de ce qui nous est utile et aura des retombées positives pour toutes les parties engagées dans les négociations : élargir l'espace des similitudes et l'accès aux marchés. Mais ne parlons pas d'un bloc, parce que ce n'est pas de cela qu'il s'agit. De fait, il n'existe pas de bloc, parce qu'un bloc présuppose de nombreuses caractéristiques que nous n'avons pas. Même en Europe, il reste beaucoup à faire, comme nous le savons.

J'étais ministre des Affaires étrangères, monsieur le député Antonio Carlos Mendès Thames – vous avez vous-même suivi ces questions avec beaucoup d'intérêt – lorsque a été lancée l'idée d'une ZLEA, avec divers sujets inscrits dans la Déclaration de Miami tels que le développement, le transfert de technologie, les dimensions sociales et quelques autres. Encore une fois, je suis très heureux de voir que certains de ces thèmes – le rôle des femmes, la dette extérieure et la lutte contre le terrorisme, par exemple, tous d'égale importance – seront traités dans cette réunion.

Je vous remercie.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

5.4 Annexe 4 – Programme de la Quatrième Assemblée plénière

Quatrième Assemblée plénière

Congrès national du Brésil

Brasilia, 19 au 21 mai 2005

PROGRAMME

Mercredi, le 18 mai 2005	
Avant-midi et Après-midi	Arrivée des participants <i>Transport des participants de l'aéroport à l'Hôtel Meliá</i> Inscription et distribution des documents <i>Hotel Meliá</i>
18h00 - 22h00	Réunion des membres du Comité exécutif du FIPA <i>Salle de réunion du Comité directeur (Sala de reunião da Mesa), Chambre des députés</i> Dîner des membres du Comité exécutif du FIPA <i>Hôtel Meliá</i> (membres du Comité exécutif seulement)
Jeudi, le 19 mai 2005	
9h00 - 10h00	Inscription et distribution des documents <i>Salão Negro, Congrès national</i>
10h00 - 11h00	Séance inaugurale de l'Assemblée plénière <i>Plenário Ulysses Guimarães, Chambre des députés</i> - Allocution du Président du Sénat, <i>L'Hon. Sénateur Renan Calheiros</i> - Allocution du Président de la Chambre des Députés <i>L'Hon. Député Severino Cavalcanti</i> - Allocution de la Présidente du FIPA <i>L'Hon. Sénateur Céline Hervieux-Payette</i> Inauguration : Son Excellence le Président de la République fédérative du Brésil (à confirmer) Luíz Inácio Lula Da Silva
11h00 - 11h30	État d'avancement du processus de la ZLÉA et du Quatrième Sommet des Amériques Présentation du Ministre des Affaires étrangères du Brésil <i>S.E. Celso Luiz Nunes Amorim</i>
11h30 - 12h00	Pause – <i>Salão Nobre</i>

12h00 - 12h30	Première séance de l'Assemblée plénière		
	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de l'ordre du jour - Élection du Président de la Quatrième Assemblée plénière - Rapport annuel de la présidente du FIPA - Autres questions 		
12h30 - 13h00	Formation des groupes de travail		
13h00 - 13h15	Photographie officielle		
13h15 - 14h45	Déjeuner offert par le comité organisateur <i>Restaurant de la Chambre des députés</i>		
15h00 - 18h00	Séances des groupes de travail (Exposés des spécialistes et début des discussions)		
	Groupe 1 – ZLÉA <i>Salle n° 03</i>	Groupe 2 – Terrorisme <i>Salle n° 04</i>	Groupe 3 – Dette extérieure <i>Salle n° 05</i>
20h00 - 22h00	Réception		
	<ul style="list-style-type: none"> - Offerte par la Présidente du FIPA, le sénateur Céline Hervieux-Payette, et l'ambassadeur du Canada au Brésil, S.E. Suzanne Laporte, en l'honneur des délégués de la Quatrième Assemblée plénière <p><i>Résidence officielle, SHIS QI 15, Chácara 32, Lago Sul</i></p>		

Vendredi, le 20 mai 2005			
8h30 - 10h30	3^{ème} Réunion du Groupe de femmes parlementaires des Amériques (1 ^{ère} Séance)		
	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des conclusions et recommandations des 2 forums régionaux et discussions <p><i>Salle n° 04</i></p>		
10h30 - 11h00	Conférence de presse du Comité exécutif <i>Salle n° 03</i>		
11h00 - 13h30	Séances des groupes de travail		
	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des discussions - Élaboration des recommandations 		
13h30 - 15h00	Déjeuner offert par le comité organisateur <i>Restaurant de la Chambre des députés</i>		
15h00 - 18h30	Séances des groupes de travail		
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point des recommandations - Approbation du rapport final à présenter à l'Assemblée plénière 		
19h00 - 21h00	Cocktail et présentation culturelle		
	<ul style="list-style-type: none"> - Offerts par le comité organisateur de la Quatrième Assemblée plénière <p><i>Salão Negro, Congrès National</i></p>		

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Samedi, le 21 mai 2005	
8h30 -10h00	3ème Réunion du Groupe des femmes parlementaires des Amériques (2è Séance) - Présentations et discussions <i>Salle de réunion du Comité directeur (Sala de reunião da Mesa)</i>
10h00 - 12h30	2^{ème} Séance de l'Assemblée plénière <i>Salle des commissions, Chambre des députés</i> - Présentation des rapports des groupes de travail - Étude des affaires administratives du FIPA - Élection des nouveaux membres du Comité exécutif - Choix du pays hôte de la Cinquième Assemblée plénière - Clôture
13h00 - 15h00	Déjeuner offert par le Congrès national du Brésil - <i>Churrascaria</i>

5.5 Annexe 5 – Rapport de la présidente du FIPA

Rapport annuel à l'Assemblée plénière par la présidente du FIPA, l'honorable sénateur Céline Hervieux-Payette

Discours original : Anglais

Chers collègues parlementaires :

L'année 2004-2005 a été riche en activités pour le FIPA, et j'aimerais donc prendre un moment pour vous faire part des avancées réalisées par notre organisation depuis notre dernière rencontre en avril 2004, à Valparaiso.

Ces projets se sont bien sûr concrétisés grâce à l'appui sans faille des membres du Comité exécutif du FIPA, qui se sont réunis à deux reprises : d'abord dans les édifices du Parlement du Canada à Ottawa en août 2004, sur invitation de mon collègue le député Don Boudria; puis à l'Assemblée législative du Costa Rica à San José, où le député Mario Calderón nous a généreusement accueillis en février dernier.

La réunion d'Ottawa a donné l'occasion aux présidents des Groupes de travail de soumettre leur plan d'action à partir des recommandations faites lors de notre Troisième Assemblée plénière à Valparaiso. Je suis heureuse de vous informer que plusieurs projets et activités mis de l'avant ont été réalisés depuis, alors que d'autres sont sur le point de l'être comme vous le constaterez sous peu.

Groupes de travail

Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Permettez-moi de commencer par le Groupe des femmes parlementaires des Amériques qui a pris beaucoup d'ampleur au cours de la dernière année. La députée Margarita Stolbizer d'Argentine, présidente de ce groupe, avait proposé en août dernier un programme pour le moins ambitieux, soit de réaliser deux forums parlementaires régionaux pour discuter du leadership et de la situation socio-économique de la femme.

Je suis très fière de vous informer que nous avons relevé le défi et que les deux événements ont eu un franc succès. Le premier forum, tenu à la Barbade du 20 au 22 mars dernier, a rassemblé plus de vingt-cinq femmes et hommes représentants de onze parlements d'Amérique du Nord et des Caraïbes, dont plusieurs ministres et présidentes de parlements. Je me réjouis d'ailleurs de voir que quelques unes d'entre vous ont pu se joindre à nous ici et contribueront à la suite des discussions.

Le seconde rencontre a eu lieu à Buenos Aires au siège du Congrès argentin il y a un peu plus d'un mois – du 6 au 8 avril- sur invitation de Margarita Stolbizer. Près de cinquante femmes parlementaires de seize pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ont participé à cette rencontre – un nombre que j'espère bien atteindre dans un avenir proche lors des Assemblées plénières du FIPA.

Dans les deux, nous nous sommes penchées sur trois problématiques cruciales pour les femmes: le renforcement du leadership politique de la femme, la question de la pauvreté chez les femmes, avec une emphase, lors de notre Forum à la Barbade, sur le problème du VIH-SIDA et, enfin, la question des droits humains de la femme et en particulier celle de la violence faite contre les femmes. Ces rencontres ont donné lieu à des discussions passionnées, ainsi qu'à des présentations d'une grande qualité.

Il vaut également la peine de mentionner que l'un des buts de ces rencontres était d'établir des alliances stratégiques avec d'autres secteurs de la société pour faire avancer, tous ensemble, la cause de l'égalité des sexes. C'est pourquoi nous avons invité, à la Barbade, plusieurs représentantes d'entreprises privées à participer à des tables rondes avec les parlementaires alors qu'à Buenos Aires, des représentants de la société civile sont venus en grand nombre participer aux discussions.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

À la Barbade tout comme en Argentine, les participants ont préparé une série de recommandations qui seront étudiées demain matin par le Groupe des femmes en vue d'un plan d'action. J'espère que toutes les déléguées ici présentes prendront part à cette rencontre. Les résultats en seront diffusés samedi lors de notre deuxième session plénière.

Groupe de travail sur le terrorisme

Le Groupe de travail sur le terrorisme a également poursuivi de façon active les objectifs qu'il s'était fixé en 2004. D'une part, la présidente du Groupe, le sénateur Silvia Hernández, s'est affairée à promouvoir activement la ratification de la Convention interaméricaine contre le terrorisme de même que celle des instruments des Nations unies en envoyant des lettres aux parlements membres du FIPA. Quatre pays ont ratifié ou accédé à la Convention depuis un an portant à douze le nombre des États parties.

Le Groupe a également cherché à se rapprocher du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), en incitant les parlements à entrer en contact avec leurs autorités nationales auprès du CICTE pour mieux connaître leurs activités. D'autre part, le Sénateur mexicain Raymundo Cárdenas a représenté le FIPA lors de la Cinquième réunion du CICTE tenue à Trinité et Tobago en février 2005. Nous compterons nous-mêmes sur la participation d'un expert du CICTE pendant la réunion du groupe de travail sur le terrorisme et espérons sincèrement que cette collaboration portera fruit.

Groupe de travail sur la ZLÉA

Quant au Groupe de travail sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), le fait que les négociations n'avancent pas aussi vite que nous le souhaiterions n'a pas empêché le Groupe présidé par le député Don Boudria de finaliser, en collaboration avec le *Centre for Trade Policy and Law* de l'Université Carleton un projet visant à offrir aux parlementaires une formation sur les questions commerciales. La mise en œuvre du projet devrait commencer vers septembre- octobre 2005. Le Secrétariat du FIPA vous tiendra donc au courant des activités programmées au cours des prochains mois.

Nous espérons également poursuivre nos démarches vers une reconnaissance officielle du FIPA comme voix des parlements des Amériques dans le processus de la ZLÉA, et comptons profiter du Sommet de Mar del Plata pour renouveler notre demande auprès des co-présidents du processus.

En parallèle aux activités promues par les groupes de travail, le FIPA a poursuivi au cours de la dernière année d'autres objectifs de longue haleine : d'une part, renforcer sa position stratégique comme principale organisation législative de l'hémisphère, et d'autre part consolider la situation administrative et financière de l'organisation.

Situation administrative et financière

Je ne m'étendrai pas sur les questions d'ordre administratif, sinon pour vous faire part de quelques avancées qui ont contribué, en 2004-2005, à consolider notre organisation.

FIPA comme entité juridique

La Dixième réunion du Comité exécutif à Ottawa nous a permis d'élire les membres du Conseil d'administration du FIPA, lequel vous vous rappellerez, avait été constitué comme entité juridique en 2003. Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois depuis, dans le but d'adopter son règlement et de remplir d'autres formalités de nature administrative.

Le travail de cette nouvelle entité légale reçoit l'appui du Centre parlementaire, une organisation à but non-lucratif spécialisée dans le développement parlementaire et la gouvernance démocratique et avec laquelle nous avons signé un protocole d'entente en août dernier.

Contributions des membres

Sur le plan financier, l'un des résultats importants de la dernière assemblée plénière du FIPA comme vous vous rappellerez a été l'adoption à l'unanimité d'une résolution établissant un système de contributions annuelles des parlements membres. Jusqu'à présent 6 des 35 parlements membres ont versé leur cotisation partiellement ou en totalité pour la période du 1 octobre 2004 au 30 septembre 2005. Cela représente 20% du montant total des contributions attendues.

Même si le système en est à ses débuts, ces chiffres démontrent que nous devons faire des efforts supplémentaires pour assurer la mise en œuvre de cette résolution, essentielle à la pérennité de l'organisation. J'encourage donc tous les membres des délégations officielles ici présents à entreprendre les démarches appropriées auprès de vos autorités parlementaires respectives pour le versement de la cotisation.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Contribution de l'ACDI

Enfin, il me fait plaisir de vous informer que nos démarches auprès de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour le financement du Secrétariat technique du FIPA sont sur le point de porter fruit. Celles-ci devraient se concrétiser d'ici quelques jours par une entente qui permettrait d'assurer le fonctionnement du Secrétariat technique du FIPA pour une période de deux ans, ce financement étant complémentaire aux contributions des parlements membres.

Renforcement de la position stratégique de l'organisation

Quant au renforcement de la position stratégique dans l'hémisphère, plusieurs actions concrètes ont été entreprises à cette fin.

Stratégie de relations publiques

Nous avons d'abord adopté à San José, une stratégie de relations publiques afin de consolider la présence du FIPA dans la région. L'un des éléments clés de cette stratégie est d'améliorer la communication entre les parlements des Amériques. Pour ce faire, l'appui de tous les délégués ici présents nous sera essentiel.

Nous vous inviterons entre autres à identifier dès que possible, une personne qui pourra servir de point de communication principal avec le Secrétariat du FIPA dans chacun de vos parlements. Le Comité exécutif a également décidé de publier sur une base plus régulière le bulletin du FIPA. Une édition de ce bulletin sera diffusée dans les mois à venir.

Sommet des Amériques

À l'occasion de la Onzième réunion du Comité à San José, nous en avons également profité pour discuter de la contribution de notre organisation au Quatrième Sommet des Amériques, qui se déroulera comme vous le savez à Mar del Plata, en Argentine, les 4 et 5 novembre 2005.

Ce quatrième sommet des chefs d'États et du gouvernement de la région aura pour thème principal « Créer du travail pour faire face à la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique ». Cette problématique, vous le devinez, est étroitement lié aux débats qui prendront place au sein des groupes de travail à partir de cet après-midi et c'est pourquoi le Comité exécutif a demandé aux présidents des groupes de travail d'en tenir compte pendant le déroulement de leurs discussions. Des documents à ce sujet vous seront distribués lors de la formation des groupes de travail.

Le Sommet de Mar del Plata représente une occasion unique pour le FIPA et les parlements membres de faire entendre leur voix au plus haut niveau de décision et je vous enjoins donc à saisir cette occasion.

Parlement virtuel des Amériques

Je profite également de ce rapport pour glisser un mot sur le Parlement virtuel des Amériques, qui apparaît à mes yeux comme un outil clé très prometteur de communication entre nos parlements.

Comme certains d'entre vous l'ont constaté, le Parlement virtuel (www.e-fipa.org) vous permet présentement de vous inscrire à quatre groupes de travail en ligne. Ces groupes débiteront leurs discussions dès que le nombre d'inscriptions le permettra. Vous aurez par ailleurs droit, aujourd'hui et demain, à un bref atelier sur l'utilisation du Parlement virtuel pendant les sessions des groupes de travail. La coordonnatrice du Parlement virtuel Madame Lola Giraldo restera par ailleurs à la disposition des participants dans la salle informatique pour aider les participants intéressés à s'inscrire à un groupe de travail virtuel.

Engagement pour la démocratie

J'aimerais, en terminant, vous faire part du travail du FIPA en faveur du renforcement de la démocratie dans notre hémisphère qui reste l'un de nos principaux objectifs. L'engagement du FIPA envers les valeurs démocratiques, que nous avons réaffirmé à Valparaiso l'année dernière, est resté au cœur de nos préoccupations tout au long de la dernière année.

En janvier dernier, le Comité exécutif du FIPA s'est prononcé sur la situation politique au Nicaragua, enjoignant leurs collègues parlementaires du Nicaragua d'entamer promptement un dialogue constructif avec la population du pays afin de résoudre l'impasse politique. Le Comité a également offert sa collaboration pour faciliter le dialogue.

De plus, le Comité exécutif a continué d'étudier la situation à Haïti et espère pouvoir concrétiser d'ici quelques mois une mission d'appui aux femmes qui se porteront candidates aux élections si les conditions le permettent.

À de nombreux endroits dans l'hémisphère la démocratie est mise à rude épreuve, et comme représentants du pouvoir législatif, il est de notre devoir de veiller à ce que les piliers institutionnels de la démocratie soient respectés dans chacun de nos pays.

5.6 Annexe 6 – Rapport et recommandations du Groupe de travail 1 (Terrorisme)

Rapport du Groupe de travail n° 1 La lutte contre le terrorisme

Original : Espagnol

Le 19 mai 2005, le Groupe de travail sur le terrorisme a tenu, dans le cadre de la Quatrième assemblée plénière du Forum interparlementaire des Amériques (FIPA), sa première séance de travail au siège du Congrès national du Brésil, à Brasilia, avec la participation de députés et sénateurs de douze pays membres du Forum.

À cette séance, le Groupe de travail a élu la sénatrice Silvia Hernández, représentante du Mexique, au poste de présidente.

Après l'ouverture de la séance par la présidente, les parlementaires membres du Groupe de travail se sont présentés en mentionnant leurs fonctions, leur nom et leur pays d'origine.

Par la suite, M. Mauro Miedico, fonctionnaire du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), a fait une présentation sur le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme dans laquelle il a souligné les aspects suivants :

- Les 12 instruments internationaux en la matière et leur contenu;
- Les principaux problèmes rencontrés dans le domaine législatif, soit : la qualification des actes terroristes dans la législation interne de chaque pays; le faible niveau de ratification des conventions internationales; les échecs répétés en matière d'adoption de législation; l'harmonisation limitée de la législation antiterroriste; le lent processus d'intégration des conventions internationales dans le droit interne de chaque pays.

A. Discussion du Groupe de travail

Pendant les séances de travail, les parlementaires ont participé activement à une discussion mouvementée et se sont livrés à un vaste échange d'information et d'idées.

Ils se sont mis d'accord sur la nécessité pour les pays membres du Forum de réaliser des travaux conjoints en vue de lutter contre le terrorisme, en mettant en oeuvre des mesures et des efforts coordonnés et en mettant à profit les capacités de chacun des pays à cet effet.

Ils se sont rendus compte que, malgré l'existence des organes de sécurité spécialisés dans ce domaine, les politiques de lutte contre le terrorisme exigent une vision plus ample, en particulier vu le rôle fondamental que les parlements exercent dans l'élaboration d'une législation appropriée qui porterait sur la sécurité individuelle et collective et créerait les outils nécessaires pour lutter contre les actes terroristes et les prévenir.

Par ailleurs, les parlementaires ont reconnu que le terrorisme outrepassa les frontières politiques et idéologiques, en se propageant, pratiquement sans discrimination, dans le monde entier. Il convient donc de porter cette discussion dans les forums multilatéraux dans le but de trouver des solutions concertées qui soient compatibles les unes avec les autres et profitables à toutes les parties.

Les parlementaires ont déclaré que les mesures proposées par les organismes internationaux ne sont habituellement pas mises en oeuvre dans le droit interne de quelques pays aussi rapidement et aussi profondément qu'il le faudrait, étant donné qu'elles ne sont pas jugées prioritaires ou tout simplement parce que la volonté politique de le faire n'existe pas. Tous étaient d'accord quant à la nécessité de faciliter la ratification et la mise en oeuvre des conventions et protocoles internationaux sur le terrorisme.

À cet égard, les représentants du Paraguay, du Venezuela, du Chili et du Brésil ont fait un bref exposé sur le processus législatif de ratification des traités internationaux dans leurs pays respectifs.

D'autre part, il a été question de l'importance d'harmoniser les législations anti-terrorisme afin de faciliter les poursuites contre les actes de terrorisme. Cela aiderait à régler une question aussi complexe qui englobe les actions isolées de groupes extrémistes ainsi que le terrorisme d'État.

Les parlementaires ont échangé des points de vue sur les liens entre le terrorisme et les délits transnationaux – le narcotrafic, le crime organisé, le blanchiment d'argent, la contrebande d'armes, le trafic

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

de personnes, les enlèvements, entre autres - qui servent non seulement d'appui direct au terrorisme mais aussi de source de financement.

Une question particulièrement importante a été la nécessité d'exclure les aspects idéologiques dans la lutte contre le terrorisme, étant donné que, dans cette perspective, certains actes terroristes seraient justifiables puisque, de l'avis de quelques-uns, ils seraient été commis en faveur d'une cause noble.

Certains participants ont insisté pour que les organismes internationaux et les parlements resserrent leurs liens de coopération technique, en vue de la lutte contre le terrorisme.

Avant la clôture de la première séance de travail, des participants ont souligné la vulnérabilité à laquelle s'exposent les pays qui n'ont pas de législation appropriée et actualisée contre le terrorisme, car c'est précisément en raison de cette lacune que sont commis ces actes.

Les participants étaient donc convaincus que les pays devaient accélérer l'adoption et l'actualisation des mesures législatives dans la présentation et la lutte contre le terrorisme, et ils ont souligné l'importance pour les États de l'hémisphère qui ne l'ont pas encore fait d'adopter et de ratifier la Convention interaméricaine contre le terrorisme ainsi que les douze conventions et protocoles des Nations Unies en la matière.

Pendant la seconde journée de travail, soit le 20 mai, M. Kevin Newmeyer, directeur de programme du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), de l'Organisation des États américains (OEA), a exposé les différentes formes d'appui offertes aux pays pour lutter contre le terrorisme, y compris la formation d'agents gouvernementaux, notamment le personnel des pouvoirs judiciaire et législatif. Il a aussi insisté sur les activités visant à renforcer le contrôle du blanchiment d'argent, dans divers paradis fiscaux, particulièrement dans certaines îles des Caraïbes, qui devront apporter des modifications à leurs législations .

Puis il a abordé la question des banques de données dont l'objectif est de détecter les mouvements et activités de potentiels terroristes, de se renseigner sur les activités des entreprises associées au terrorisme et sur celles du personnel qui travaille dans leurs installations. Il a toutefois fait remarquer que ces mesures peuvent

avoir pour effet négatif d'empiéter sur la liberté individuelle et la vie privée des personnes.

Pendant la discussion, les parlementaires ont défendu le droit de toute personne à être considérée innocente avant d'être jugée coupable et ont donc insisté pour que ces enquêtes soient réalisées sous la supervision d'un juge compétent et pour que les informations soient légalement obtenues.

D'autre part, il a été proposé de créer un organe international pour s'occuper des cas de terrorisme et d'extradition.

En particulier, les participants ont insisté pour que la lutte contre le terrorisme soit menée dans le cadre du droit international, et ce dans le respect des garanties individuelles et des droits de la personne.

Les parlementaires de plusieurs pays ont mentionné des cas spécifiques de terrorisme qui, d'une manière ou d'une autre, n'ont pas été considérés comme tels, ce qui a abouti à l'impunité de leurs auteurs.

La présidente du Groupe de travail sur le terrorisme a fait observer que, même si le FIPA ne produit pas de déclarations finales, les discussions et l'échange d'idées entre les représentants permettaient aux parlementaires de bien comprendre ces questions, d'où leur importance.

Enfin, les parlementaires ont été de nouveau invités à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'État.

B. Recommandations

Approuvées par l'Assemblée plénière le 21 mai 2005.

Nous, parlementaires des Amériques, recommandons de:

1. **Condamner** le terrorisme sous toutes ses formes et quelle qu'en soit la cause, y compris les actes de terrorisme de groupes extrémistes et le terrorisme d'État.
2. **Définir** comme crimes graves et de lèse humanité les actes terroristes, indépendamment du moment et du lieu de leur perpétration dans le monde.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

3. **Réitérer** l'urgence de ratifier, de mettre en oeuvre et d'appliquer les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, en particulier la Convention interaméricaine contre le terrorisme, les douze conventions et protocoles des Nations Unies ainsi que les résolutions connexes du Conseil de sécurité de l'ONU.

4. **Incorporer**, dans le droit interne de nos pays, les mesures proposées par les organismes internationaux pour combattre et prévenir le terrorisme, en insistant sur le respect des garanties individuelles et des droits de la personne.

5. **S'efforcer** d'élaborer des définitions communes qui permettront des poursuites rapides en raison de délits associés au terrorisme.

6. **Élaborer** et mettre en oeuvre des actions et efforts de coopération en vue de combattre et de prévenir le terrorisme, en profitant des expériences des parlements de chaque pays.

7. **Resserrer** les liens de coopération technique entre les organismes multilatéraux et nos parlements, spécialement avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains.

8. **Lutter** contre les délits transnationaux commis par le crime organisé (le narcotrafic, le crime organisé, le blanchiment d'argent, la contrebande d'armes, le trafic de personnes, les enlèvements, entre autres) associés aux activités terroristes, soit en les appuyant directement soit en les finançant.

9. **Demander** au Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) de rédiger un guide d'information contenant des éléments utiles qui aideront les parlementaires à ratifier les instruments internationaux et à élaborer des législations nationales en matière de terrorisme.

M^{me} Silvia Hernández

Sénatrice du Mexique

Présidente du Groupe de travail sur le terrorisme

M. Sérgio Fernandes Senna Pires

Rapporteur

C. Annexe – Participants

Parlementaires

Argentine	Député Mauricio Carlos Bossa
Argentine	Députée Rosario Romero
Argentine	Députée Margarita Stolbizer
Brésil	Députée Janete Capiberibe
Brésil	Députée Maria José Maninha
Canada	Sénateur Madeleine Plamondon
Canada	Sénateur Michel Biron
Chili	Député Waldo Mora
Chili	Député Iván Alejandro Moreira Barros
Chili	Sénateur José García Ruminot
Chili	Député Luis Iván Paredes Fierro
Costa Rica	Député Mario Calderón Castillo
Cuba	Député Tuval Paez Hernández
Équateur	Députée Ana Lucía Cevallos
Équateur	Député Geovanny Flores
Guatemala	Député Gudy Rivera Estrada
Honduras	Député Francisco Ramos
Mexique	Député Luis Eduardo Espinoza Pérez
Mexique	Député Rogelio Flores Mejía
Mexique	Sénateur Silvia Hernández Enríquez
Paraguay	Député Roberto Espínola
Paraguay	Sénateur Alfredo Ratti
Paraguay	Sénateur Miguel Saguier Carmona
Paraguay	Sénateur Milciades Alejandro Velázquez Ugarte
Venezuela	Députée Cilia Flores
Venezuela	Députée Desiree Santos Amaral

Experts

Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE)	M. Kevin Newmeyer
Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime	M. Mauro Miedico

*5.7 Annexe 7 – Rapport et recommandations du
Groupe de travail 2 (ZLEA)*

**Rapport du Groupe de travail n° 2
Zone de libre-échange des
Amériques (ZLEA)**

A. Discussions du Groupe de travail

Original : Portugais

Suite aux résultats de la rencontre antérieure au Chili, le Groupe de travail sur la ZLEA a axé ses discussions sur le processus de constitution de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Les discussions étaient axées sur les causes du non-respect des délais de mise en application de l'accord. Les parlementaires ont ensuite formulé des recommandations, en vue de les transmettre aux autorités gouvernementales qui assisteront au Quatrième Sommet des Amériques, en novembre de cette année en Argentine.

Le Groupe de travail n° 2 s'est réuni à Brasilia, capitale du Brésil, dans les locaux du parlement brésilien les 19 et 20 mai 2005. Les travaux ont été menés à bien par le député canadien M. Don Boudria, et par le sénateur canadien M. James Kelleher. La liste des participants est disponible en annexe.

Les participants à la réunion ont écouté les exposés de deux conférenciers, M^{me} Verónica Silva, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et M. César Parga, représentant l'Organisation des États américains (OEA), qui ont analysé lesdits accords de libre-échange et leur corrélation avec le modèle en négociation pour la ZLEA.

Exposés

Dans son exposé, M. Parga a présenté de façon approfondie le processus de négociation de la ZLEA, en soulignant les sujets controversés, et a comparé celui-ci avec d'autres négociations d'accords de libre-échange, notamment ceux signés par les pays du continent. Le représentant de l'OEA a mis l'emphase sur les sujets suivants :

- a) les récents accords de libre-échange signés dans les Amériques depuis 1990 et les huit accords signés avec des pays d'autres continents pendant la période de 1997 à 2002,
- b) les fondements des accords de libre-échange et l'historique du processus de négociation de la ZLEA,
- c) l'état actuel des négociations de la ZLEA, en soulignant les facteurs internes et externes, notamment le mécontentement avec la mondialisation, et
- d) la co-présidence Brésil-États-Unis et l'avenir des négociations, qui fera l'objet de discussions lors du Quatrième Sommet des Amériques en Argentine en novembre prochain.

Pour sa part, M^{me} Verónica Silva a souligné que les négociations de la ZLEA devaient être considérées dans le contexte mondial, faisant ressortir l'interdépendance avec les autres négociations commerciales, notamment celles entamées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En prenant l'exemple de la négociation sur l'agriculture, la représentante de la CEPALC a souligné le rôle que des pays de la région comme le Brésil, l'Argentine et le Mexique ont joué au sein de l'OMC afin d'obtenir de meilleures conditions de marché pour les produits agricoles ainsi que des actions conjointes comme celles prévues dans les objectifs du G-20, du Groupe de Cairns et du G-33

En plus de faire ressortir les influences mutuelles auxquelles sont exposées les différentes négociations commerciales, M^{me} Verónica Silva a aussi abordé dans son exposé :

- a) les risques et avantages de l'ouverture commerciale, avec notamment le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes et l'ouverture qui s'est produite à partir des années 90;
- b) la Ronde de Doha et les développements récents correspondant à « L'ensemble de résultats de juillet 2004 », notamment les questions agricoles et relatives au secteur des services ainsi que les perspectives pour l'Amérique latine;
- c) l'impact de l'interdépendance des économies, dérivée de l'ouverture commerciale, sur les possibilités de commerce et d'investissement, les politiques publiques et les stratégies de développement.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Discussions

Pendant la période ouverte aux questions des parlementaires, les asymétries de la région ont été soulignées et des doutes ont été exprimés quant à la possibilité de construire une zone de libre-échange impliquant des puissances économiques et les pays pauvres ou en développement du continent.

Alors que certains ont exprimé la crainte que la ZLEA, comme elle est négociée actuellement, puisse aggraver les inégalités et la pauvreté dans la région, d'autres parlementaires ont soutenu que les problèmes de la région ne peuvent être combattus de façon efficace qu'avec le développement économique, comme celui généré par l'ouverture commerciale.

Dans ce contexte, les parlementaires ont demandé que soient effectuées des analyses comparées fondées sur les expériences de pays de la région, notamment du Chili avec sa politique de commerce extérieure spécifique particulier, et du Mexique, dans le contexte de son intégration à l'ALENA.

En général, les conférenciers ont abordé les questionnements de manière similaire, et ils ont fait remarquer que :

- a) la décision sur l'engagement ou non dans un accord de libre-échange relève de chaque État, qui devra analyser ses propres particularités économiques pour prendre une décision;
- b) les disparités économiques ne sont pas à elles seules des entraves à de telles négociations, car il suffit de se rappeler qu'à l'OMC les disparités sont encore plus grandes et que des progrès y ont été constatés;
- c) la question de l'analyse comparée est difficile, car dans le cas du Chili, il faut considérer la particularité du modèle de ce pays et la difficulté qu'il y a à isoler les défauts d'un accord commercial donné;
- d) La question de l'analyse comparée dans le cas du Mexique est également petites et moyennes entreprises (PME) mexicaines ne sont pas totalement fiables en raison des innombrables variantes interreliées.

Le lendemain, les débats se sont poursuivis. La question agricole a été soulevée dès le début, notamment en égard aux subventions agricoles à la production et à l'exportation comme principale entrave

aux progrès des négociations de la ZLEA. On a également commenté le rôle joué par les entreprises multinationales dans le secteur agricole, faisant observer l'impact négatif de la création d'oligopoles, et de la manipulation des prix en résultant, sur l'économie rurale.

La question des organismes transgénétiques a également été abordée, et en particulier la nécessité d'établir des normes de sécurité adéquates ainsi que la question du secteur des services et des migrations dans les zones de libre-échange et leur corrélation avec le chômage.

Les conférenciers de la veille ont repris leur place à la table d'honneur pour répondre à ces questions. En ce qui a trait à la question agricole et aux organismes transgénétiques, ils ont fait remarquer que ces sujets sont traités au sein de l'OMC et que ces négociations ont récemment connu des progrès.

Quant à la question du secteur des services, on a fait observer le caractère particulier des pays en développement, en vertu de l'Accord général sur le commerce des services (GATS), en ce qui concerne notamment le degré d'ouverture de leurs marchés, et on a aussi souligné les différentes modalités de prestation de services.

B. Recommandations

Original :Anglais

Approuvées par l'Assemblée plénière le 21 mai 2005.

Le processus de la ZLÉA

Après débat, nous manifestons la crainte sérieuse que la ZLEA telle qu'on la négocie actuellement, sans apport suffisant des parlementaires, puisse nuire à la souveraineté, ne parvienne pas à résoudre les problèmes sociaux, profite seulement aux grandes entreprises et nuise au secteur agricole.

Nous reconnaissons d'autres démarches commerciales en cours, comme l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), la Caricom, la Communauté andine des Nations (CAN), la Communauté sud-américaine des Nations et le Mercosur.

Nous ne nous opposons pas aux accords de libre-échange en général, mais sommes intéressés par un développement et des accords qui profitent aux peuples.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

À partir des énoncés précédents, nous demandons aux gouvernements de prendre des mesures radicales pour éradiquer la pauvreté et nous offrons les observations et recommandations suivantes :

Quatrième Sommet des Amériques, Mar del Plata (Argentine), novembre 2005

APPUYANT l'objet proposé du Quatrième Sommet des Amériques, soit le renforcement de la gouvernance démocratique pour combattre l'inégalité, la faim et la pauvreté en créant et en favorisant l'emploi;

RECONNAISSANT l'importance de faire face aux problèmes et aux défis que posent l'inégalité et de la pauvreté, y compris la pauvreté extrême;

RECONNAISSANT que la croissance économique est une condition indispensable, mais insuffisante, pour réduire le chômage élevé, l'irrégularité et le manque de sécurité d'emploi qui afflige nos sociétés;

NOTANT que le commerce, affranchi des barrières, subventions et pratiques injustes, combiné à des flux d'investissements stables, peut contribuer à la prospérité;

RECONNAISSANT que la capacité des gouvernements à répondre aux demandes légitimes de création d'emploi de la population est limitée par les mesures protectionnistes qui restreignent le commerce, en particulier en agriculture;

CONSIDÉRANT que pour qu'un accord commercial profite à toute la société, il doit être accompagné d'un ensemble de politiques, y compris des politiques du travail et sociales, qui favorisent le développement;

PRÉOCCUPÉS par la difficulté de négocier des accords commerciaux entre pays très différents en ce qui concerne leur pouvoir économique et politique;

RECONNAISSANT le potentiel de l'accès à l'Internet pour améliorer la situation économique des citoyens des Amériques;

Pour ce qui est de certains sujets sensibles couverts par le groupe de travail:

Agriculture

RECONNAISSANT l'importance cruciale de l'agriculture dans la plupart des pays des Amériques et

RECONNAISSANT la vulnérabilité, la sensibilité et les difficultés structurelles particulières du secteur agricole des pays en développement,

PRÉOCCUPÉS par les effets négatifs potentiels des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur la santé de l'homme, des animaux et de l'environnement;

RECONNAISSANT la pertinence pour les pays en développement de la Ronde de négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) particulièrement dans les domaines de l'agriculture et de l'accès aux marchés;

Migration

RECONNAISSANT que la migration est un problème découlant du manque de possibilités dans le pays d'origine;

CONSCIENTS que nous vivons dans un monde de plus en plus interconnecté, dont la mobilité de la main-d'œuvre fait partie intégrante;

Le FIPA et les accords commerciaux

À la lumière de notre rôle dans la ratification et la mise en œuvre des accords commerciaux internationaux,

NOUS, PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES :

1. **Recommandons** que nos gouvernements adaptent la ZLEA et tout autre accord commercial de façon à permettre aux pays de réaliser des politiques favorisant l'emploi de qualité, le développement économique et les programmes sociaux.
2. **Recommandons** l'application de politiques complémentaires aux accords commerciaux, afin d'améliorer la compétitivité et la productivité de nos pays, y compris dans des secteurs comme l'éducation, la science et la technologie, le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), le recyclage de la main-d'œuvre et l'infrastructure.
3. **Recommandons** que les besoins de développement des pays soient considérés et deviennent partie intégrante des négociations de la ZLEA en agriculture, y compris les méthodes

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

traditionnelles d'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.

4. **Recommandons** l'élimination des subventions aux exportations agricoles et autres pratiques de distorsion du marché qui nuisent au commerce dans les Amériques.
5. **Recommandons** que des mesures sanitaires et phytosanitaires ne soient pas appliquées d'une façon qui constituerait une discrimination arbitraire et injustifiable entre les pays ou une restriction déguisée au commerce international.
6. **Recommandons** que nos pays s'entendent pour faire aux négociations en cours à l'OMC des propositions qui répondent aux conditions spéciales vécues par les pays en développement.
7. **Recommandons** que les politiques d'immigration respectent les droits de la personne des migrants et leur sécurité personnelle.
8. **Recommandons** que la ZLEA et les autres accords commerciaux envisagent des règles justes et équitables et tiennent compte de la mobilité accrue de la main-d'œuvre.
9. **Réitérons** notre appel au FIPA pour qu'elle continue d'encourager la collaboration entre parlementaires pour qu'ils échangent davantage l'information et l'expérience relatives à la négociation, à l'application et aux effets des accords commerciaux internationaux.
10. **Reconnaissons** l'existence d'autres négociations commerciales en cours dans les Amériques, comme l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), la Caricom, la Communauté andine des Nations (CAN), la Communauté sud-américaine des Nations et le Mercosur.

M. Don Boudria, député,
Canada, Président du Groupe
de travail sur la ZLEA

Sénateur James Kelleher, Canada
Président par intérim du Groupe de
travail sur la ZLEA

M. Rosendo Pereira de Melo
Neto

Rapporteur

C. Annexe – Participants

Parlementaires

Argentine	Députée María Teresa Ferrín
Argentine	Députée Olinda Montenegro
Brésil	Député Luiz Carlos Haully
Brésil	Député Nilson Mourão
Canada	Député Don Boudria
Canada	Sénateur James Kelleher
Chili	Député Germán Becker Alvear
Chili	Député Esteban Valenzuela Van Treek
Cuba	Député Ernesto Suárez Mendez
Guatemala	Député Matías Ajvix Locón
Guatemala	Député Alfredo De León Solano
Guatemala	Député Job Ramiro Garcia y Garcia
Guatemala	Député Hugo Rolando López Barrios
Honduras	Député Jack Arévalo Fuentes
Honduras	Député José María Lagos Blanco
Honduras	Député Francisco Ramos Martínez
Mexique	Députée Blanca Gámez
Mexique	Sénatrice María del Carmen Ramírez García
Mexique	Député Mario Alberto Zepahua Valencia
Venezuela	Députée Maria Iris Varela Rangel

Experts

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	M ^{me} Verónica Silva
Organisation des États américains (OEA)	M. Cesar Parga

Observateurs officiels

Confédération Parlementaire des Amériques (COPA) – Assemblée nationale du Québec	Député Pierre Moreau
--	----------------------

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

D. Annexe – Bibliographie de Verónica Silva

Original: Espagnol

ALADI (2001), *La normativa OMC y su incidencia en el proceso de integración regional*. ALADI/SEC/Étude 131, 23 janvier 2001. ALADI-Secrétariat général [site web ALADI].

Banque mondiale (2005), *Global Economic Prospect*. 2005

BID (2002), *Beyond Borders. The New Regionalism in Latin America. Economic and Social Progress in Latin America*. Rapport 2002. Johns Hopkins University Press, Washington, D.C.

BID-Munk Centre for International Studies/University of Toronto-Inter-American Dialogue (2002), *El proceso de formulación de la política comercial. Nivel uno de un juego de dos niveles: Estudios de países del Hemisferio Occidental*. BID/INTAL-ITD-STA, Document pour divulgation, mars 2002 [site web BID].

Bustillo, Inés et José Antonio Ocampo (2003) *Asimetrías y cooperación en el Área de Libre Comercio de las Américas*. CEPAL Série *Informes y estudios especiales*, No. 13, mai 2003.

CEPAL (1994), *El Regionalismo Abierto en América Latina y el Caribe. La integración económica al servicio de la transformación productiva con equidad*. LC/G.1801/Rev.1-P, Santiago septembre 1994. Publication des Nations Unies, No. de vente: S.94.II.G.3.

CEPAL (2002), *Globalización y desarrollo*. CEPAL, Secrétariat exécutif. Document LC/G.2157(SES.29/3), Santiago avril 2002.

CEPAL (2004), *Panorama de la Inserción internacional de América Latina y el Caribe, 2001-2002*. LC/G.2189-P/E, Santiago janvier 2003. (site web DCII-CEPAL).

CEPAL (2004), *Bilateralism and Regionalism in the Aftermath of Cancún: re-establishing the Primacy of Multilateralism*. Note de la CEPAL. Table ronde des secrétaires exécutifs des commissions régionales des Nations unies – CNUCED XI. Sao Paulo, 15 juin 2004.

CEPAL (2004), *Desarrollo productivo en economías abiertas*. Trentième session de la CEPAL, San Juan – Porto Rico, 28 juin au 2 juillet de 2004. Document LC/G.2234 (SES.30/3), 11 juin 2004. (site web CEPAL). Chapitres 1.II.2., 2.I.1., 5 y 12

CEPAL (1996 à 2004), *Panorama de la Inserción internacional de América Latina y el Caribe*, Éditions 1996, 1997, 1998, 1999-2000, 2000-2001 y 2001-2002). Documents: LC/G.1941, 1978, 2038-P, 2085-P, 2189-P et 2221-P Santiago. [site web DCII-CEPAL].¹

FAO (2005), *Taller Regional de Clarificación sobre Negociaciones Comerciales en Agricultura – América Latina*. Santiago – Chili, 30-31 mars 2005 (site web: <http://www.rlc.fao.org/prior/comagric/cncm.htm>)

Finger, Michael et Philip Schuler (1999), *Implementation of Uruguay Round commitments: the development challenge*. Présenté lors de la Conférence OMC/BM intitulée “Países en desarrollo en una Ronda del Milenio”, OMC-Genève, 20-21 septembre 1999.

Hoekman, Bernard et al. (2002), *Development, Trade, and the WTO. A Handbook*. Banque mondiale. Washington, DC

ICTSD-IISD (2004), *Developments Since the Cancún Ministerial Conference* (Décembre 2004). Vol 3 (site web: <http://www.ictsd.org/pubs/dohabriefings/index.htm>)

Kuwayama, Mikio (2004), *Latin American South-South Integration and Cooperation: From a Regional Public Goods Perspective*. Série Commerce international, N° 50, Février 2005.

Lamy, Pascal (2004), *The emergence of collective preferences in international trade: implications for regulating globalization*.

Lengyel, Miguel et Vivianne Ventura (Ed., 2003), *Trade policy reforms in Latin America. Multilateral Rules and Domestic Institutions*. Palgrave, Macmillan, Grande Bretagne.

Maldonado, Raul (2003), *Avance y vulnerabilidad de la integración económica de América Latina y el Caribe*. CEPAL, Série Commerce international, N° 32, août 2003.

MERCOSUR (2004), *Un foco para el proceso de integración regional*. Premier rapport semestriel du Secrétariat du Mercosur. Montevideo, juillet 2004 (site web MERCOSUR).

OMC (2001), Documents de la 4^{ème} Conférence ministérielle de l’OMC: i) “Déclaration ministérielle” (WT/MIN(01)/DEC/W/1,

¹ On réfère également à ce document comme “PANINSAL”. Version 2003-2004 en préparation (2005).

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

14.11.2001) et ii) *“Décision sur les questions relatives à l’application”* (WT/MIN(01)/W/10, 14.11.2001)

OMC (2003), *Entender la OMC*. 3^{ème} édition (Publié antérieurement sous le titre *“Con el comercio hacia el futuro”*). Septembre 2003.

OMC (2003), Conférence ministérielle de l’OMC, Cancún 2003 : Notes informatives pour Cancún. Publié le 9 septembre 2003 (site web OMC-conférences ministérielles)

OMC (2004), *Informe sobre el comercio mundial 2004. Análisis del vínculo entre el entorno normativo nacional y el comercio internacional* (site web OMC).

OMC (2004), *Programa de Trabajo de Doha*. Décision adoptée par le Conseil général le 1^{er} août 2004. WT/L/579, 2 août 2004

Silva, Verónica (2001), *El camino hacia las nuevas negociaciones comerciales en la OMC (post Doha)*. Série Commerce international No. 23. CEPAL- Division du commerce et de l’intégration, Santiago décembre 2001. Document LC/L.1684-P.

Sutherland et al. (2004), *El futuro de la OMC. Una respuesta a los desafíos institucionales del nuevo milenio*. Rapport du Conseil consultatif au Directeur général Supachai Panitchpakdi. (site web OMC).

Tussie, Diana et Miguel Lengyel (1999), *Promoción de exportaciones y disciplinas multilaterales: posibilidades e interrogantes*. LATN Document de travail N. 1, décembre [site web LATN].

CNUCED (2004), *Examen de la evolución y las cuestiones del Programa de Trabajo posterior a Doha de particular interés para los países en desarrollo: perspectiva posterior a la UNCTAD XI*. Note du Secrétariat de la CNUCED. TD/B/51/4, 31 août 2004. Groupe Commerce et développement 51^{ème} session. Genève, 4 au 15 octobre 2004.

Ventura-Dias, Vivianne y otros (2003), *Globalización y servicios: cambios estructurales en el comercio internacional*. CEPAL-DCII. Série Commerce international No 46. Document: LC/R.2054/E

Publications périodiques (référence web):

<i>Bridges Weekly Trade News Digest</i>	www.ictsd.org/weekly/index.htm
<i>Geneva Update</i>	http://lists.iatp.org/listarchive
<i>Latin American Trade Network (LATN) - Newsletter</i>	www.latn.org.ar
SELA – Actualités	http://sela2.sela.org
<i>Third World Economics – Third World Network (TWN)</i>	www.twinside.org.sg/twe.htm www.redtercermundo.org.uy/revista_del_sur

Sites web d'intérêt:

ALADI	www.aladi.org
ALCA	www.ftaa-alca.org
APEC	www.apecsec.org.sg
Banque mondiale	www.worldbank.org
BID-INTAL	www.iadb.org/intal
CAN	www.comunidadandina.org
CARICOM	www.caricom.org
CEPAL - Division du commerce (DCII)	www.eclac.cl/comercio
CNUCED	www.unctad.org
ICONE-Brasil	www.iconebrasil.org.br/portugues/default.asp
LATN (Flacso Argentina)	www.latn.org.ar
MCCA-SIECA	www.sieca.org.gt
MERCOSUR	www.mercosur.org.uy
OEA	www.sice.oas.org/TUnit
OECD	www.oecd.org
OMC	www.wto.org
SELA	http://sela2.sela.org
TLCAN	www.nafta-sec-alena.org
Union européenne	www.europa.eu.int
USTR/USA	www.ustr.gov

5.8 Annexe 8 – Rapport et recommandations du Groupe de travail 3 (Dette extérieure)

Rapport du Groupe de travail n° 3 Dette extérieure

Original : Espagnol

A. Discussion du Groupe de travail

Le Groupe de travail n°3, présidé par le député argentin Luis Arturo Molinari Romero et composé de 19 parlementaires de onze pays, a étudié la question « La dette extérieure comme facteur de croissance économique et de qualité de vie ». Les membres du Groupe de travail qui ont participé aux discussions ont mentionné, entre autres, les éléments suivants :

- Le niveau d'endettement de quelques pays membres du FIPA a été un facteur déterminant du développement de leurs économies, limitant les possibilités d'amélioration de la qualité de vie de leurs habitants.
- Selon les statistiques disponibles, le solde de la dette extérieure des membres du FIPA continue de croître, bien que le montant déjà remboursé dépasse largement les prêts originaux. En fait, d'un point de vue pratique, on peut considérer que bien des pays de la région ne peuvent rembourser cette dette.
- Les politiques imposées par le Fonds monétaire international (FMI) aux pays débiteurs ne tiennent pas compte des spécificités nationales, et elles ne considèrent pas non plus les implications de leur adoption sur la diminution de la qualité de vie de la population, l'augmentation de la pauvreté et la perte consécutive et dangereuse de l'attachement des peuples envers la démocratie. L'analyse de la question de la dette extérieure ne doit donc pas porter seulement sur les aspects financiers mais aussi sur les aspects politiques et sociaux.
- Les parlementaires sont donc tombés d'accord sur le fait qu'il fallait redéfinir le rôle du FMI et d'autres organismes internationaux de crédit. À ce propos, ils ont souligné le rôle négatif joué par les agences de cotation de risques et leur

influence croissante sur la détermination des conditions des prêts, moyennant des critères non conformes à la réalité de chaque pays.

- Vu les processus de restructuration de la dette, il est préférable d'imaginer qu'à l'avenir il faudra adopter une nouvelle stratégie permettant d'articuler les méthodes alternatives de rapprochement des pays affectés avec la communauté financière internationale. Dans ce sens, on a appuyé la récente expérience de restructuration de la dette argentine, dans l'exercice de sa souveraineté politique et économique, conduite sous les principes de bonne foi et d'isonomie entre les différents créanciers privés. Les parlementaires appuyaient à l'unanimité les revendications des pays de la région à l'effet qu'il ne fallait pas considérer les investissements publics comme une composante des dépenses, aux fins des crédits accordés par des organismes multilatéraux. De plus, il a été proposé que les parlements demandent aux pays riches d'accorder une remise de dette aux pays les moins développés soit la Bolivie, Haïti et le Nicaragua.
- On ne peut oublier que la capacité de paiement de la dette est associée à la capacité de production d'un pays et qu'il faut donc encourager les investissements du capital productif pour pouvoir ajouter de la valeur aux produits primaires afin de provoquer une croissance des revenus, des emplois et de la compétitivité nationale. Toutefois, ces efforts doivent être accompagnés par l'élimination de mesures protectionnistes des pays développés.
- Par ailleurs, les parlementaires ont fait remarquer que les sociétés sont moins vulnérables aux crises financières et économiques, dans la mesure où leurs régimes politiques sont plus démocratiques et transparents et que leurs comptes publics sont administrés de façon ordonnée. Par conséquent, l'un des éléments nécessaires dont il faut tenir compte dans la construction de systèmes économiques solides et stables, c'est l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques publiques capables de renforcer le système politique et de lutter constamment contre la corruption.
- Les parlements doivent donc assumer un rôle de premier plan et leur fonction qui consiste à élaborer des lois appropriées et à exercer un suivi et un contrôle adéquats du bon fonctionnement des institutions impliquées est donc fondamentale. Par ailleurs,

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

les parlementaires étaient tous préoccupés par les difficultés que les crises externes imposent aux pays les plus vulnérables.

B. Recommandations

Approuvées par l'Assemblée plénière le 21 mai 2005.

Nous, parlementaires des Amériques:

1. **Recommandons** que les parlements, en tant que représentants des peuples des Amériques, participent résolument aux délibérations sur les questions d'endettement et jouent un rôle effectif et actif dans la définition des négociations internationales de la dette.
2. **Recommandons** que des lois appropriées soient conçues pour que les actions de restructuration financière des pays soient durables des points de vue social et juridique, afin d'empêcher que les problèmes de la dette extérieure ne s'aggravent.
3. **Recommandons**, et en ce sens le rôle de la diplomatie parlementaire est fondamental, qu'une intégration régionale efficace, comprenant la coordination des politiques macroéconomiques, soit réalisée, moyennant la création d'un comité interparlementaire de suivi des négociations avec les institutions financières internationales.
4. **Approuvons** pleinement les propos du Groupe de travail n°2 réuni lors de la Seconde Assemblée plénière du FIPA à Panama en 2003 lorsqu'il a déclaré: «... Il est nécessaire d'approfondir les mécanismes d'intégration interrégionale et de demander aux institutions financières internationales de réviser leurs propositions en matière de politique économique, dans le sens où elles doivent elles-mêmes favoriser la croissance économique et non devenir des éléments supplémentaires qui tendent à aggraver les récessions ».
5. **Recommandons** qu'au Quatrième Sommet des Amériques, qui doit se tenir à Mar del Plata (Argentine), les 4 et 5 novembre 2005, le Comité exécutif du FIPA insiste pour que les chefs d'État et de Gouvernement ratifient l'engagement de lutter contre les inégalités, le décalage dans l'accès à l'éducation, la faim, la pauvreté et la corruption en créant et en favorisant des emplois et en favorisant l'éducation, tout en soutenant les principes de l'intégration régionale, de l'équité et de la coopération, dans le but

de rendre viable le système démocratique comme seul moyen de faire participer nos peuples.

Monsieur Luis Molinari Romero

Député d'Argentine

Président du Groupe de travail sur la dette extérieure

Dr. Osmar Perazzo Lannes Júnior

Rapporteur

C. Annexe – Participants

Parlementaires

Argentine	Député Aníbal Jesús Stella
Argentine	Député Luis Arturo Molinari Romero
Argentine	Députée Alicia Ester Tate
Bésil	Député João Paulo Gomes da Silva
Bésil	Député Tarcísio Zimmermann
Canada	Sénateur Percy Downe
Cuba	Députée Elsa Rojas Hernández
Équateur	Députée Ana Lucía Cevallos Muñoz
Grenade	Députée Glynis Roberts
Guyana	Députée Genevieve Allen
Honduras	Députée Elisa Cristina Ruiz
Honduras	Député Jack Arévalo Fuentes
Jamaïque	Députée Sharon Hay-Webster
Mexique	Sénateur Filomena Margaiz Ramírez
Mexique	Député Francisco Luis Monarrez Rincón
Mexique	Député Jesús Porfirio González Schmal
Venezuela	Député Pedro Carreño
Venezuela	Député Rodrigo Cabezas
Venezuela	Député Simón Escalona

Experts

Banque du Canada

M. James Haley

Observateurs officiels

Parlement andin –

Équateur

Parlementaire andine Juana Maria Vallejo

Klaere

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

5.9 Annexe 9 – Rapport et recommandations du Groupe des femmes parlementaires

Rapport de la 3e Réunion régulière du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

Original : Espagnol

Le Groupe des femmes parlementaires des Amériques s'est réuni à Brasilia et a délibéré au cours de deux séances dans la Chambre des députés les 20 et 21 mai.

La députée Janette Capiberibe, du Brésil, a procédé à l'ouverture de la séance et a souhaité la bienvenue aux participants. Les réunions ont été présidées par la députée Margarita Stolbizer de l'Argentine, présidente du Groupe.

Le Groupe a étudié la création de conditions d'égalité qui permettraient de renforcer la gouvernance démocratique.

Les conclusions et recommandations des forums régionaux qui se sont tenus à la Barbade et à Buenos Aires ont été présentées au cours de la première séance; après l'ouverture de la discussion, de nouvelles propositions d'actions et de politiques ont été présentées, accompagnées de recommandations pour l'Assemblée plénière du FIPA et pour le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement des Amériques qui se tiendra en novembre, à Mar del Plata, en Argentine.

Au cours de la seconde séance, M^{me} Ana Falú, directrice régionale d'UNIFEM, a fait un exposé au cours duquel elle a dressé un portrait de la situation des femmes dans les Amériques et présenté les instruments qui contribuent à l'avancement de la femme, y compris dans le cadre législatif. De longs échanges ont suivi entre les parlementaires des deux sexes qui ont participé à la réunion du Groupe.

Le texte intégral de l'exposé de Mme Falú est disponible sur www.e-fipa.org.

A. Présentation des résultats des forums régionaux

Barbade

Le Forum qui s'est tenu à la Barbade du 20 au 22 mars avait pour objectif de partager des expériences et d'avaliser les conditions d'égalité des sexes dans les politiques publiques. La présentation a été faite par la députée Glynis Roberts, de la Grenade. Les principales recommandations étaient les suivantes :

- Inciter les femmes à participer à la politique, en créant des réseaux et des liens entre femmes parlementaires et groupes s'intéressant à la problématique hommes-femmes, pour renforcer et étendre la mobilisation des femmes.
- Lutter pour un environnement plus propice à la participation des femmes, en préconisant notamment des politiques dans le domaine de l'éducation.
- Identifier la législation discriminatoire dans chacun des pays, en tentant de faire abroger ou modifier les lois qui font subsister des inégalités.
- Renforcer la législation qui vise à lutter contre la violence familiale, en redéfinissant des actions et des sanctions.
- Faire la promotion des conventions internationales sur la question ainsi que d'expériences réussies dans les pays.

Argentine

Le Forum s'est tenu à Buenos Aires du 6 au 8 avril et était axé sur la création de leaderships féminins en vue de renforcer la gouvernance démocratique. Le rapport a été présenté par la députée Margarita Stolbizer, de l'Argentine.

Les discussions ont porté sur la création de leaderships pour laquelle il faut reconnaître les obstacles afin de pouvoir les surmonter. Il a été question de la « féminisation de la pauvreté » et des difficultés d'accès des femmes à la terre, au logement, au travail, à l'information et aux nouvelles technologies. Le meilleur moyen de surmonter ces obstacles est d'investir dans l'éducation, en mettant en oeuvre des politiques publiques de formation théorique et pratique visant à réduire les inégalités.

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Les participants ont également insisté sur l'importance de construire des leaderships féminins, représentatifs, acquis aux intérêts sociaux et s'inspirant de principes éthiques. Les lois imposant des contingents ont été des outils efficaces pour stimuler la participation féminine dans la politique. Cependant, il faut qu'elles soient étayées par des politiques susceptibles de changer les stéréotypes, facteurs de discrimination. De plus, il faut examiner les modèles diffusés par les médias de communication.

Parmi les autres sujets étudiés au Forum figure la violence familiale, à propos de laquelle les participantes ont déclaré que l'acceptation de relations inégales dans l'espace familial entraîne l'acceptation de l'inégalité dans les espaces sociaux. Pour lutter contre la violence familiale, il faut agir au niveau législatif, en faisant la promotion de lois qui en sanctionnent les manifestations, et il faut aussi apprendre aux femmes à se défendre et à utiliser cette législation. Pour cela, des campagnes de sensibilisation au problème et de diffusion des lois et des sanctions sont nécessaires.

En ce qui concerne les politiques publiques, certaines participantes étaient d'accord sur le fait que les femmes doivent engager la lutte dans les parlements, afin d'obtenir l'affectation de ressources dans les budgets correspondants.

B. Discussions du Groupe

À la lumière des résultats des 2 forums régionaux et de la présentation les participants ont soulevé les points suivants :

Législation :

- Nécessité de respecter la législation existante sur la problématique hommes-femmes et d'en faire la promotion dans les pays où il n'en existe pas encore.
- Promouvoir la familiarisation avec la législation existante et exercer des pressions sur les pays pour qu'ils échangent de l'information.

Violence contre les femmes :

- Nécessité d'élaborer de meilleures lois visant à prévenir et réprimer l'exploitation sexuelle des enfants et à lutter contre les formes modernes de sa diffusion sur Internet.

- Lutter contre le féminicide, en mettant fin à l'impunité des responsables et en définissant des politiques de prévention. Il faut l'assimiler à un crime de lèse humanité dans les conventions internationales.
- Perfectionner la législation sur la violence sexuelle jugée insuffisante pour éviter les abus.
- Lutter contre tous les types de violence contre les femmes, non seulement la violence physique mais aussi la domination masculine de nature financière, et aussi contre la violence psychologique sous ses différentes formes.

Éducation :

- Importance de l'éducation et de la formation, et notamment du rôle fondamental des parlements vis-à-vis du changement des types de comportement qui reproduisent les inégalités. Création de réseaux informels qui participeront au processus éducatif.
- La formation est aussi nécessaire pour faire davantage participer les femmes dans la politique afin d'améliorer la qualité de la démocratie.

Campagnes de diffusion :

- Promouvoir des campagnes d'éclaircissement de la législation jugée peu connue.
- Choisir des thèmes spécifiques portant sur les femmes, les filles et les adolescentes pour discussion dans le Groupe.
- Rechercher dans les médias de communication de nouveaux modèles axés sur la promotion de valeurs et la diffusion de la culture.

Actions d'intégration :

- Création d'un réseau interparlementaire en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence, dont l'objectif consisterait à coordonner les activités des femmes parlementaires, en facilitant l'échange sur les politiques nationales et en encourageant les progrès dans la problématique hommes-femmes.

Autres points analysés :

- Lutte pour la décriminalisation de l'avortement
- Importance de l'égalité juridique formelle entre les sexes

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

- Importance d'une politique du logement pour les secteurs les plus nécessiteux de la population
- Construire des systèmes politiques compatibles avec les politiques d'égalité, d'éducation, de logement et de santé humaine
- Inclusion des hommes dans les discussions

Propositions des participants

Au cours des discussions, les participants se sont entendus sur le besoin de :

- Insister sur la revalorisation et le renforcement du rôle du Parlement dans le fonctionnement équilibré de la division des pouvoirs du système démocratique.
- Se préoccuper de l'exploitation sexuelle des enfants, thème qui doit faire partie du programme d'action du Groupe, en vue de l'harmonisation des législations des pays en matière de prévention et d'éradication de ces délits.
- Promouvoir, par l'intermédiaire du Parlement virtuel du FIPA, la création d'un réseau interparlementaire en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence.
- Souligner l'importance de l'accès à l'information, à l'éducation, à la formation pour encourager de nouveaux leaderships efficaces, éthiques et axés sur les besoins sociaux.
- Prier les pays de mettre en oeuvre des politiques publiques qui garantissent des conditions objectives d'égalité d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à la terre, au logement, au travail, aux nouvelles technologies et aux médias de communication.

C. Recommandations

Approuvées par l'Assemblée plénière le 21 mai 2005.

Nous, parlementaires des Amériques :

AYANT PRIS CONNAISSANCE des recommandations découlant du Premier Forum régional sur le leadership des femmes et le renforcement de la démocratie, qui s'est tenu du 20 au 22 mars 2005

à la Barbade, et du Deuxième Forum régional des femmes parlementaires, qui a eu lieu en Argentine, du 6 au 8 avril 2005;

AYANT TENU COMPTE des vues exprimées dans le cadre de la Troisième Réunion du Groupe des femmes parlementaires, qui s'est déroulée à Brasilia, au Brésil, les 20 et 21 mai 2005;

1. **Appuyons** les recommandations et les conclusions des deux forums régionaux susmentionnés.
2. **Nous engageons** à présenter les recommandations des parlementaires concernant les femmes, la pauvreté et l'emploi et formulées lors des forums régionaux aux chefs d'État et de gouvernement assistant au Quatrième Sommet des Amériques à Mar del Plata, en Argentine, les 4 et 5 novembre 2005, et à faire en sorte que, par l'entremise du FIPA, la voix des parlementaires soit prise en compte dans la promotion d'un dialogue social qui engage les intervenants gouvernementaux et sociaux dans un modèle de développement avec des emplois plus nombreux et meilleurs.
3. **Demandons** que le secrétariat technique du FIPA présente au Comité exécutif, en collaboration avec la présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques, un plan d'action concret de 2005 à 2007 établi pour le Groupe en fonction des recommandations découlant des réunions tenues à la Barbade, en Argentine et à Brasilia.

M^{me} Margarita Stolbizer

Députée d'Argentine

Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

M^{me} Ana Luiza Backes

Rapporteur

D. Annexe – Participants

Parlementaires

Argentine

Députée Alicia Ester Tate

Argentine

Députée María Teresa Ferrín

Argentine

Député Luis Molinari Romero

Rapport final

Quatrième Assemblée plénière

Brasilia, Brésil, 19 au 21 mai 2005

FIPA/AP/2005/RAP/f Original : Français

Argentine	Députée Olinda Montenegro
Argentine	Députée Rosario Romero
Brésil	Députée Janete Capiberibe
Brésil	Sénatrice Serys Shessarenko
Canada	Sénateur Madeleine Plamondon
Canada	Sénateur Céline Hervieux-Payette
Cuba	Députée Elsa Rojas Hernández
Cuba	Député Ernesto Suárez Mendez
Équateur	Députée Ana Lucia Cevallos Muñoz
Grenade	Députée Glynis Roberts
Guyana	Députée Genevieve Allen
Honduras	Députée Elisa Cristina Ruiz
Jamaïque	Députée Sharon Hay-Webster
Mexique	Député Jesús Porfirio González Schmal
Mexique	Députée Blanca Gámez
Mexique	Sénatrice Noemí Guzmán Lagunes
Mexique	Sénatrice Silvia Hernández
Mexique	Sénatrice María del Carmen Ramírez García
Mexique	Député Luis Eduardo Espinoza Pérez
Paraguay	Députée Rosa Esperanza Merlo Drews
Venezuela	Députée Cilia Flores
Venezuela	Députée Desiree Santos Amaral

Experts

UNIFEM M^{me} Ana Falu

Observateurs officiels

Confédération parlementaires
des Amériques – Assemblée
Législative de l'État de Rio de
Janeiro, Brésil

Députée Aparecida Gama

Parlement andin – Equateur

Parlementaire andine Juana María
Vallejo Klaere

5.10 Annexe 10 – Composition du Comité exécutif 2005-2006

Membres du Comité exécutif du FIPA pour 2005-2006

<u>Représentant</u>	<u>Parlementaire</u>	<u>Pays</u>	<u>Mandat</u>
Présidence	Sénateur Céline Hervieux-Payette	Canada	2004 à 2006
Amérique du Nord	Don Boudria, député	Canada	2004 à 2006
	Sénateur Silvia Hernández	Mexique	2005 à 2007
Amérique centrale	Député Jack Arévalo	Honduras	2004 à 2006
	Député Gudy Rivera Estrada	Guatemala	2005 à 2007
Caraïbes	Sénateur Sandra Husbands	Barbade	2004 à 2006
	Sénateur Brenda Hood	Grenade	2005 à 2007
Amérique du Sud	Sénateur Alejandro Velázquez	Paraguay	2004 à 2006
	Député Iván Moreira Barros	Chili	2005 à 2007
Pays hôte	Représentante Nancy Patricia Gutiérrez	Colombie	2005 à 2006
Secrétaire	M ^{me} Emmanuelle Pelletier		

